

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3133

28 octobre 2014

SOMMAIRE

Advent Mach S.à.r.l.	150345	Ryhân Services S.à.r.l.	150344
Advent Syniverse Technologies S.à r.l. ..	150345	Salud Investments S.A.	150339
Alonely S.A.	150338	SAS Shipping Agencies Services	150340
BCF II Global S.à r.l.	150347	SBI Voskhod Capital SICAV-SIF	150340
Blackburn International Luxembourg ...	150347	Schwedenkreuz Investments Holding S.A.	150342
BT Professional Services (Luxembourg)		150342
S.A.	150346	Seaflag S.A.	150339
BUSSLER & Associés S.à.r.l.	150346	Séjours Vacances S.à r.l.	150339
Cabalon Investments Holding S.A.	150338	Société de Management en Electronique	
Café Lenger Stuff s.à r.l.	150346	(S.M.E.)	150342
CAPM Group S.A.	150345	Sofibru S.A.	150342
CBRE Global Osiris Luxembourg Fund ..	150348	Sophie 2 S.à r.l.	150340
CDIP Burstah S.à r.l.	150346	Spring Holdings S.à r.l.	150341
CD&R Millennium Holdco 6 S.à r.l.	150366	Stratis S.A.	150344
Cologne Spf S.A.	150347	Sundhet Holding S.A.	150342
Dushi Participation S.A.	150350	SunEd Reserve Luxco Parent VI	150339
Financière de la charcuterie JV	150381	Sunflower Property S.à r.l.	150338
Galore S.à r.l.	150354	Swiss Re Europe S.A.	150344
HdR S.A.	150338	Talos S.A.	150343
IVH Lux Holdings 1 S.à r.l.	150362	Tech-It PSF SA	150343
JW Consult Luxembourg S.à r.l.	150338	TS Car S.à r.l.	150343
Mauser Holding S.à r.l.	150366	Tubeco Investments S.A.	150341
R. Goedert S.A.	150361	VCB Lease S.à r.l.	150345
Runner S.A.	150341	Via Holdco (Lux) S.à r.l.	150344
Runner S.A.	150341	Voskhod Capital S.à r.l.	150343
Runner S.A.	150340		

Cabalon Investments Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 109.396.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2014148008/10.

(140168714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2014.

Alonely S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 32, avenue du X Septembre.
R.C.S. Luxembourg B 117.147.

Le Bilan au 31 octobre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2014147939/10.

(140168764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2014.

HdR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.
R.C.S. Luxembourg B 167.756.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2014.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2014148167/11.

(140168779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2014.

Sunflower Property S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 20.000,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 165.918.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014148395/11.

(140168917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2014.

JW Consult Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 160.930.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19/09/2014.

G.T. Experts Comptables Sarl
Luxembourg

Référence de publication: 2014148218/12.

(140168794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2014.

Séjours Vacances S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 110.000,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 137.562.

Il est porté à la connaissance de Registre de Commerce et des Sociétés que l'associée LBA SAS est désormais domiciliée au 4, rue des Petits Pères F-75002 Paris, France.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 Septembre 2014.

Référence de publication: 2014148385/12.

(140168893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2014.

Salud Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 146.477.

EXTRAIT

L'un des administrateurs de la société, à savoir Monsieur Laurent GANEM, a désormais comme adresse:

- 17c Curzon Street, W1J 5HU Londres, Royaume Uni.

Luxembourg, le 23 septembre 2014.

Pour SALUD INVESTMENTS S.A.

Société anonyme

Référence de publication: 2014148386/13.

(140168553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2014.

Seaflag S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 139.286.

EXTRAIT

Dorénavant, Madame Valérie WESQUY née à Mont-Saint-Martin (France) le 6 mars 1968, demeurant professionnellement 19 Boulevard Grande-duchesse Charlotte à L-1331 Luxembourg, sera inscrite sous le nom de Madame Valérie RAVIZZA.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 22.09.2014.

Référence de publication: 2014148387/13.

(140168813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2014.

SunEd Reserve Luxco Parent VI, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 161.464.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 15 septembre 2014

Le siège social a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Veillez noter que l'adresse professionnelle des gérants, Messieurs Pierre CLAUDEL, Christophe-Emmanuel SACRE et Mark VRIJHOEF, se trouve dorénavant à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Luxembourg, le 22.09.14.

Pour extrait et avis sincères et conformes

Pour SunEd Reserve Luxco Parent VI

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014148397/16.

(140168677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2014.

Runner S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 59.354.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 24/09/2014.

Référence de publication: 2014148378/10.

(140168771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2014.

SBI Voskhod Capital SICAV-SIF, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 161.153.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SBI Voskhod Capital SICAV - SIF
Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014148404/12.

(140169057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2014.

Sophie 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 20, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 188.607.

EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales signé le 7 août 2014 que la société Privatisierung Real Estate S.à r.l., associé unique de la Société, a transféré l'ensemble des douze mille cinq cent (12.500) parts sociales qu'elle détenait dans le capital social de la Société à Nordic Coinvest S.à r.l., une société ayant son siège social au 20, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B189590.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 24 septembre 2014.

Référence de publication: 2014148393/15.

(140168699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2014.

SAS Shipping Agencies Services, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 113.456.

Acte de constitution publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 5 avril 2006

EXTRAIT

Suite aux résolutions prises par l'associé unique de la société SAS Shipping Agencies Services en date du 23 septembre 2014, il résulte que:

- «Ernst & Young S.A.», immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 47.771, ayant son siège social au 7 Rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, a été nommée réviseur d'entreprises agréé de la société avec effet immédiat et ce jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SAS Shipping Agencies Services

Référence de publication: 2014148403/17.

(140169209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2014.

Runner S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 59.354.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 24/09/2014.

Référence de publication: 2014148379/10.

(140168772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2014.

Runner S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 59.354.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 24/09/2014.

Référence de publication: 2014148381/10.

(140168774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2014.

Tubeco Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 104.031.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 02 septembre 2014

1. Monsieur Pierre Goffinet, demeurant professionnellement au 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, a été nommé administrateur jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2015 en remplacement de Monsieur Herbert Grossmann décédé le 17 juin 2014.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2014148458/12.

(140168635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2014.

Spring Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 6, rue Dicks.
R.C.S. Luxembourg B 181.225.

Il résulte d'une cession de titres effectuée en date du 30 juin 2014 que:

Cavaliere Holdings S.à r.l., société enregistrée au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B177.063, a transféré 1,233,375 parts sociales de Spring Holdings S.à r.l. à

la société Emerisque Luxembourg S.à r.l., société enregistrée au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B184.575 et ayant son siège social au 1, Côte d'Eich L-1450 Luxembourg.

Suite à ce transfert, les parts sociales de Spring Holdings S.à r.l. sont désormais réparties comme suit:

Emerisque Luxembourg S.à r.l.	1,233,375 parts sociales
Enrico Acciai	16,625 parts sociales
Total:	1,250,000 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 2014.

Langham Hall Luxembourg

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2014148394/22.

(140169033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2014.

Schwedenkreuz Investments Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 72.439.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014148405/9.

(140169179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2014.

Société de Management en Electronique (S.M.E.), Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 93.105.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014148415/9.

(140169046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2014.

Sundhet Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 181.844.

EXTRAIT

L'un des administrateurs de la société, à savoir Monsieur Laurent GANEM, a désormais comme adresse:
- 17c Curzon Street, W1J 5HU Londres, Royaume Uni.

Luxembourg, le 23 septembre 2014.

Pour SUNDHET HOLDING

Société anonyme

Référence de publication: 2014148428/13.

(140168550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2014.

Sofibru S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 29.462.

Extrait des résolutions prise lors de l'assemblée générale ordinaire du 14 avril 2014

- Monsieur Bernard MARCHAND, demeurant B-1380 Lasne, chemin de Fond Coron 4;
- Monsieur Patrick HURBAIN, demeurant B-1470 Baisy-Thy, rue du Fosty 59;
- Monsieur Patrick DELMOTTE, demeurant B-1950 Kraainem, rue des Ducs 17;
- Madame Christine HURBAIN, demeurant B-1380 Lasne, chemin de Fond Coron 4;
- Madame Nathalie HURBAIN, demeurant B-1332 Genval, rue du Colonel Montegnien 56;
- Monsieur Eric MALRAIN, demeurant B-1640 Rhode St Genèse, Avenue du Vieux Moutier 26;

Sont réélus Administrateurs pour une nouvelle période de 6 ans.

Leurs mandats expireront lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'année 2020.

- Monsieur Eric HERREMANS, demeurant professionnellement L-2520 Luxembourg;

Est réélu Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période de 6 ans.

Son mandat expirera lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'année 2020.

Pour la société

SOFIBRU S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2014148416/23.

(140168625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2014.

Talos S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 36.960.

Les comptes au 30 septembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TALOS S.A.
Jacopo ROSSI / Robert REGGIORI
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2014148436/12.

(140169225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2014.

Voskhod Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 160.704.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Voskhod Capital S.à r.l.
Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014148473/12.

(140169158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2014.

TS Car S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3222 Bettembourg, 35A, route de Dudelange.
R.C.S. Luxembourg B 140.116.

EXTRAIT

Changement d'adresse des associés et de l'administrateur,
Messieurs THIEBAUT Serge, STEFFEN Nicolas, THIEBAUT Sébastien demeurant professionnellement au 35A, Route de Dudelange, L-3222 Bettembourg.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2014.

Pour la gérance
Signature

Référence de publication: 2014148456/14.

(140168546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2014.

Tech-It PSF SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1524 Luxembourg, 14, rue Michel Flammang.
R.C.S. Luxembourg B 125.205.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal du conseil d'administration tenue au siège de la société le 10 juillet 2014:

En accord avec l'article 22 de la loi modifiée du 5 avril 1993 relative au secteur financier, le Conseil d'Administration décide de remplacer la société H.R.T. Révision S.A., numéro d'immatriculation B51238, sise 23, Val Fleuri L-1526 Luxembourg en tant que Réviseur d'entreprises agréée et de nommer le cabinet de révision BDO Audit numéro d'immatriculation B147570, sise 2 avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg en tant que Réviseur d'entreprises agréée pour l'exercice se clôturant au 31 décembre 2013 et jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2016.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 10 juillet 2014.

Référence de publication: 2014148438/16.

(140169083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2014.

Stratis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 75.094.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014148426/9.

(140169176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2014.

Ryhân Services S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-9647 Doncols, 1, rue Um Quart.
R.C.S. Luxembourg B 167.645.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014148384/10.

(140169061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2014.

Swiss Re Europe S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 350.000.408,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 25.242.

EXTRAIT

En date du 17 septembre 2014, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Swiss Re Europe S.A. (la «Société») a décidé de nommer Patrick Raaflaub avec adresse professionnelle à 50/60 Mythenquai, CH-8022 Zurich, Suisse, en tant qu'administrateur de la Société, avec effet au 23 septembre 2014 et jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2014.

Swiss Re Europe S.A.

Référence de publication: 2014148400/16.

(140168636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2014.

Via Holdco (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1748 Findel, 7, rue Lou Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 184.157.

Extrait des résolutions de l'actionnaire unique de la société Via Holdco (Lux) S.à r.l du 8 septembre 2014

1. Acceptation de la nomination de Madame Dalia Ziukaite, née le 17 juin 1983 à Alytus, Lituanie, résidant professionnellement au 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Findel, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de la Société avec effet au 25 août 2014.

2. Acceptation de la démission de Monsieur Andreas Demmel, né le 11 avril 1969 à Munchen, Allemagne, résidant professionnellement au 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Findel, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de la Société avec effet au 25 août 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 2014.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014148471/19.

(140168878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2014.

VCB Lease S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitburg.
R.C.S. Luxembourg B 163.264.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24/09/2014.
G.T. Experts Comptables Sàrl
Luxembourg

Référence de publication: 2014148475/12.

(140169281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2014.

CAPM Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Hemri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 117.349.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 23 septembre 2014

L'Assemblée prononce la clôture de la liquidation de la société CAPM GROUP S.A., en liquidation volontaire décidée par acte du notaire Maître Blanche Moutrier en date du 5 août 2014, et constate que la société a définitivement cessé d'exister.

L'Assemblée décide que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une période de cinq ans par le liquidateur à son adresse.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GESTOR Société Fiduciaire
Référence de publication: 2014148658/16.
(140169960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2014.

**Advent Syniverse Technologies S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Advent Mach S.à r.l.).**

Capital social: EUR 535.775,00.

Siège social: L-5326 Contern, 15, rue Edmond Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 89.855.

EXTRAIT

Suite à une résolution de l'associé unique de la Société datée du 17 Septembre 2014, la Société a pris acte des démissions de M. Morten Brogger et M. Nelson Murphy en tant que gérants de la Société avec effet au 17 Septembre 2014, et les personnes suivantes ont été nommées avec effet immédiat gérants de la Société et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle se tenant en 2015:

- M. Thomas Ford, né le 30 octobre 1968 à Haslemere, Grande-Bretagne, demeurant à 2 rue de Bois, L-7320 Steinsel, Grand-Duché du Luxembourg;
- M. Carl Gillert, né le 29 juin 1970, à New York, Etats-Unis d'Amérique demeurant à 88 rue de Luxembourg, L-8140 Bridel, Grand-Duché du Luxembourg.

Il résulte que le conseil de gérance de la Société se compose comme suit:

- Mme Laura Binion;
- M. David Hitchcock;
- M. Thomas Ford; et
- M. Carl Gillert.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 septembre 2014.
Pour la Société
Signature

Référence de publication: 2014148521/26.

(140170021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2014.

BT Professional Services (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 57.779.

Les comptes annuels au 31 mars 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2014.

Référence de publication: 2014148636/10.

(140169969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2014.

BUSSLER & Associés S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5626 Mondorf-les-Bains, 12, avenue Elise Deroche.

R.C.S. Luxembourg B 168.578.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014148638/10.

(140169695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2014.

CDIP Burstah S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 60, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 127.793.

Extrait de la résolution de l'associé unique à Luxembourg le 30 septembre 2013

Acceptation de la démission de M. François MOULIAS, né le 22 septembre 1965 à Antony (France), demeurant au 13, rue de la Corniche, L-5956 Itzig, Luxembourg, de son mandat de gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 septembre 2013.

Pour CDIP BURSTAH S.à r.l.

L'associé unique

Référence de publication: 2014148666/14.

(140169523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2014.

Café Lenger Stuff s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-4797 Linger, 18, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 150.548.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 19 septembre 2014

En date du 19 septembre 2014, a eu lieu la cession de parts sociales suivante:

Monsieur Pierre PELLIZZARO, né le 23 mai 1952 à Ottange (France), demeurant à L-4797 Linger, 18, rue de la Libération, a cédé ses vingt-six (26) parts sociales lui appartenant à Madame Stéphanie SALMON née le 21 septembre 1975, demeurant à F-57480 Evendorff, 2, route de Kirsch.

Madame Manon COLLING, née le 6 novembre 1960 à Luxembourg, demeurant à L-4797 Linger, 18, rue de la Libération, a cédé ses vingt-cinq (25) parts sociales lui appartenant à Madame Stéphanie SALMON prédite.

Monsieur Pierre PELLIZZARO a démissionné de ses fonctions de gérant technique.

Madame Stéphanie SALMON a été nommée gérante unique.

Par suite de la prédite cession, la répartition des parts sociales s'établit comme suit:

Madame Stéphanie SALMON, prédite,	100 parts sociales
TOTAL:	100 parts sociales

Référence de publication: 2014148653/20.

(140169952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2014.

BCF II Global S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 173.516.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 11 Septembre 2014

1. Monsieur David Catala a démissionné de son mandat de gérant de classe B avec effet au 11 Septembre 2014.
2. Monsieur Tamas Mark, administrateur de sociétés, né à Budapest (Hongrie), le 8 juin 1981, demeurant professionnellement au 6, rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg, a été nommé comme gérant de classe B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 23 septembre 2014.
Pour extrait sincère et conforme
Pour BCF II Global S.à r.l.
Mandataire

Référence de publication: 2014148619/17.

(140169375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2014.

Cologne Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 28.546.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire le 23 septembre 2014

- L'Assemblée prend note des rapports du liquidateur et du commissaire vérificateur sur la liquidation de la Société, et approuve les comptes de liquidation arrêtés au 22 septembre 2014.
- L'Assemblée décide de donner décharge au liquidateur, C.G. Consulting, ayant son siège social au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, ainsi qu'au commissaire vérificateur, Co-Ventures S.A., ayant son siège social au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, relativement à l'exécution de leur mandat.
- L'Assemblée décide de clôturer la liquidation.
- L'Assemblée décide que les documents et registres de la société seront conservés pendant une période de cinq ans suivant la publication de la présente résolution au Journal officiel au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg.

Luxembourg, le 23 septembre 2014.

Référence de publication: 2014148678/18.

(140169742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2014.

Blackburn International Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 147.905.

1. Changement d'adresse du gérant

Il est à noter que l'adresse privative du gérant Monsieur David VARSZEGI a changé:

- ancienne adresse: 1123 Budapest, Gyori u. 6/B, Hongrie
- nouvelle adresse: Compass Point West Block W13, Triq F. Assenza, SWQ 2323, Is-Swieqi, Ibrag, Malte

2. Divers

Il est à noter que l'information suivante concernant Monsieur Gabor Josef VARSZEGI, associé unique, résident actuellement au 5, rue de Bruxelles, L-8223 Mamer, Luxembourg, doit être corrigée ainsi: Monsieur Gabor Jozsef VARSZEGI, résident actuellement au 5, rue de Bruxelles, L-8223 Mamer, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 2014.

Un mandataire

Référence de publication: 2014148631/19.

(140169306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2014.

CBRE Global Osiris Luxembourg Fund, Fonds Commun de Placement.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 139.527.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-eighth of August.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held

an extraordinary general meeting (the "Meeting") of the shareholders of CBRE GMM Global Osiris Luxembourg S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 139.527 (the "Company"). The Company was incorporated on June 9th, 2008 pursuant to a deed of Maître Paul FRIEDERS, notary then residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, dated July 11th, 2008, n° 1708. The articles of association of the Company (the "Articles") have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary, on December 8th, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 411, dated February 16th, 2012.

There appeared:

CBRE GMM Global Holding B.V. (formerly known as ING Real Estate Select Global Holding B.V.), a limited liability company organized and existing under the laws of the Netherlands, with postal address at Postbus 75620, 1118ZR Schiphol, The Netherlands, registered with the Chamber of Commerce of Amsterdam, The Netherlands under number 27292128,

here represented by Mrs Corinne PETIT, employee, residing professionally at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, by virtue of a power of attorney granted under private seal on August 27th, 2014 (the "Sole Shareholder").

Which proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

Such appearing party, through its representative, has requested the notary to state that:

I. the entirety of the share capital of the Company being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notice, the Sole Shareholder represented at the Meeting considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to her in advance.

II. the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Dissolution of the Company with immediate effect and decision to voluntary put the Company into liquidation (liquidation volontaire);
2. Appointment of Mr Daniel LAURENCIN as liquidator (liquidateur) in relation to the voluntary liquidation of the Company (the "Liquidator");
3. Determination of the powers of the Liquidator and determination of the liquidation procedure of the Company;
4. Decision to instruct the Liquidator to realize, on the best possible terms and for the best possible consideration, all the assets of the Company and to pay all debts of the Company; and
5. Miscellaneous.

The Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves with immediate effect to dissolve the Company and to put the Company into voluntary liquidation (liquidation volontaire).

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint Mr Daniel LAURENCIN, Company Manager, born on October 8th, 1969 in Bastogne (Belgium) and residing at 36/4, rue de Bologne, B-6720 Habay, as liquidator (liquidateur) of the Company.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to confer on the Liquidator the broadest powers set forth in articles 144 et seq. of the amended Luxembourg law on Commercial Companies dated August 10th, 1915 (the "Law").

The Sole Shareholder also resolves to instruct the Liquidator, to the best of its abilities and with regard to the circumstances, to realize all the assets and to pay the debts of the Company.

The Sole Shareholder further resolves that the Liquidator shall be entitled to execute all deeds and carry out all operations in the name of the Company.

The Sole Shareholder further resolves to empower and authorize the Liquidator, on behalf of the Company in liquidation, to execute, deliver, and perform the obligations under, any agreement or document which is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets.

The Sole Shareholder further resolves to empower and authorize the Liquidator to make, in its sole discretion, advance payments in cash or in kind of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the sole shareholder, in accordance with article 148 of the Law.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to instruct the Liquidator to realise, on the best possible terms and for the best possible consideration, all the assets of the Company and to pay all the debts of the Company.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, said proxy holder signed together with Us, the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-huit août.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire résidant à Luxembourg au Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire (l' «Assemblée») des associés de CBRE GMM Global Osiris Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 139.527 (la «Société»). La Société a été constituée le 9 juin 2008 en vertu d'un acte reçu par Maître Paul FRIEDERS, notaire alors de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, du 11 juillet 2008, n° 1708. Les statuts de la Société (les «Statuts») ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 8 décembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 411 du 16 février 2012.

A comparu:

CBRE GMM Global Holding B.V. (anciennement: ING Real Estate Select Global Holding B.V.), une société à responsabilité limitée établie sous le droit des Pays-Bas, ayant son adresse postal au Postbus 75620, 1118ZR Schiphol, Pays-Bas, inscrit auprès de la Chambre de Commerce d'Amsterdam, Pays-Bas, sous le numéro 27292128,

ci-après représentée par Madame Corinne PETIT, employée, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 27 août 2014 (l'«Associé Unique»).

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. l'intégralité du capital social de la Société étant dûment représentée à la présente Assemblée qui par conséquent renonce aux formalités de convocation, l'Associé Unique représentée considérant avoir été dûment convoquée et ayant parfaite connaissance de l'ordre du jour est apte à délibérer des points suivants de l'ordre du jour reproduit ci-dessous.

II. l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Dissolution de la Société avec effet immédiat et décision de mettre la Société en liquidation volontaire;
2. Nomination de Monsieur Daniel LAURENCIN, en tant que liquidateur en vue de la liquidation volontaire de la Société (le «Liquidateur»);
3. Détermination des pouvoirs du Liquidateur et détermination de la procédure de mise en liquidation de la Société;
4. Décision de charger le Liquidateur de réaliser, dans les meilleures conditions possibles et pour la meilleure contrepartie possible, tous les actifs de la Société et de payer toutes les dettes de la Société; et
5. Divers.

Après délibération, l'Associé Unique a approuvé les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide avec effet immédiat de procéder à la liquidation de la Société et de la mettre en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de nommer Monsieur Daniel LAURENCIN, Gérant de Société, né le 8 octobre 1969 à Bastogne (Belgique) et demeurant au 36/4, rue de Bologne, B-6720 Habay, en tant que liquidateur de la Société.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de conférer au Liquidateur les pouvoirs les plus étendus tels que stipulés dans les articles 144 et seq. de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée (la «Loi»).

L'Associé Unique décide également d'instruire le Liquidateur, dans la limite de ses capacités et selon les circonstances, afin qu'il réalise l'ensemble des actifs et solde les dettes de la Société.

L'Associé Unique décide que le Liquidateur sera autorisé à signer tous actes et effectuer toutes opérations au nom de la Société.

L'Associé Unique décide également de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur, pour le compte de la Société en liquidation, afin qu'il exécute, délivre, et effectue toutes obligations relatives à tout contrat ou document requis pour la liquidation de la Société et à la liquidation de ses actifs.

L'Associé Unique décide en outre de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur afin d'effectuer, à sa discrétion, tous versements d'avances en numéraire ou en nature des bonis de liquidation à l'Associé Unique, conformément à l'article 148 de la Loi.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de charger le Liquidateur de réaliser, dans les meilleures conditions possibles et pour la meilleure contrepartie possible, tous les actifs de la Société et de payer toutes les dettes de la Société.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 8 septembre 2014. Relation: LAC/2014/41626. Reçu douze euros Eur 12.-.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 18 septembre 2014.

Référence de publication: 2014145399/138.

(140165691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2014.

Dushi Participation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, Boulevard Napoléon 1er.

R.C.S. Luxembourg B 190.275.

STATUTS

L'an deux mille quatorze, le douze septembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU

TOBIAK S.A., société anonyme existant et gouvernée par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-2210 Luxembourg, 54 Boulevard Napoléon 1^{er}, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 77.866,

ici représentée par son administrateur unique Monsieur Romain KETTEL, comptable, né à Luxembourg, le 29 juillet 1958, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 54 Boulevard Napoléon 1^{er}.

Laquelle comparante a, par son représentant, requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «DUSHI Participations SA».

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la Ville de Luxembourg.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura, cependant, aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut:

- participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, et leur prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière;
- prêter et emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts, et procéder à l'émission d'obligations;
- réaliser toutes opérations mobilières, immobilières, financières, industrielles et commerciales liées directement ou indirectement à son objet;
- détenir des marques et brevets;
- réaliser son objet directement ou indirectement en son nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en association, en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Titre II. - Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente-cinq mille euros (35.000.- EUR), représenté par trois cent cinquante (350) actions, ayant chacune une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-).

Les actions de la société pourront être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur au gré de l'actionnaire.

La société pourra procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

La société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Dans le cas où une ou plusieurs actions sont détenues conjointement ou lorsque la propriété d'une ou de plusieurs actions fait l'objet d'un contentieux, l'ensemble des personnes revendiquant un droit sur cette ou ces actions doit désigner un mandataire afin de représenter cette ou ces actions à l'égard de la société.

L'absence de la désignation d'un tel mandataire implique la suspension de tous les droits attachés à cette ou ces actions.

Titre III. - Administration

Art. 6. La société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la société. Les administrateurs seront élus par les actionnaires à l'assemblée générale qui déterminera leur nombre, leur rémunération et le terme de leur mandat. Le terme du mandat d'un administrateur ne peut excéder six ans, et les administrateurs conservent leur mandat jusqu'à l'élection de leurs successeurs. Les administrateurs peuvent être réélus à leur fonction pour différents mandats consécutifs.

Lorsque la société est constituée par un associé unique, ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Dans ce cas, l'administrateur unique exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Les administrateurs seront élus à la majorité simple des votes des actions présentes ou représentées. Tout administrateur peut être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de démission ou toute autre cause, cette vacance pourra être complétée sur une base temporaire jusqu'à la réunion de la prochaine assemblée générale des actionnaires, conformément aux dispositions légales applicables.

Art. 7. Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président. En cas d'empêchement, il est remplacé par l'administrateur le plus âgé.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou en cas d'empêchement de celui-ci, de l'administrateur le plus âgé, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Tout administrateur pourra se faire représenter aux conseils d'administration en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie ou télégramme un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. Au cas où lors d'une réunion, il existerait une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du président de la réunion sera prépondérante.

Les décisions du conseil d'administration peuvent aussi être prises par lettre circulaire, les signatures des différents administrateurs pouvant être apposées sur plusieurs exemplaires de la décision écrite du conseil d'administration.

Tout administrateur pourra en outre participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion tenue dans ces conditions est équivalente à la présence physique à cette réunion.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. De plus, il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société sera engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou dans le cas où il y aurait un seul administrateur par sa seule signature, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu des dispositions de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration pourra déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, actionnaires ou non, agissant seuls ou conjointement.

Le conseil d'administration pourra aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV. - Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Titre V. - Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale des actionnaires de la société représente tous les actionnaires de la société. Elle dispose des pouvoirs les plus larges pour décider, mettre en oeuvre ou ratifier les actes en relation avec les opérations de la société, à moins que les statuts n'en disposent autrement.

L'assemblée générale annuelle se réunit dans la ville de Luxembourg à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier mercredi du mois de juin à 15.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Les autres assemblées générales des actionnaires pourront se tenir au lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

Chaque action aura un droit de vote pour toute décision à prendre en assemblée générale.

Chaque actionnaire pourra prendre part aux assemblées générales des actionnaires en désignant par écrit, par télécopie, e-mail, ou tout autre moyen de communication similaire une autre personne comme mandataire.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée d'actionnaires, et s'ils déclarent avoir connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée peut être tenue sans convocation ou publication préalable.

Lorsque la société n'a qu'un actionnaire unique, celui-ci est qualifié par la loi d'"associé et exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des actionnaires.

Titre VI. - Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5,00 %) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois

être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société pourra être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. - Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent à la Loi 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Dispositions transitoires

La première année sociale commence le jour de la constitution de la société et finira le 31 décembre 2014.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2015.

Souscription et paiement

Toutes les actions ont été souscrites par l'actionnaire unique et libérées intégralement par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente-cinq mille euros (35.000.- EUR) se trouve dès à présent à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, a été évalué à environ mille deux cents Euros.

Décisions de l'associée unique

La comparante pré-qualifiée, représentant 100% du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'associée unique:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et celui des commissaires à un.

2. Est nommé administrateur unique de la société:

Monsieur Romain KETTEL, comptable, né à Luxembourg, le 29 juillet 1958, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 54 Boulevard Napoléon 1^{er},

3. Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

Monsieur André PIPPIG, comptable, né à Esch-sur-Alzette, le 10 juillet 1971, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 54 Boulevard Napoléon 1^{er}.

4. Le mandat de l'administrateur unique et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'an 2019.

5. Le siège social de la société est établi à L-2210 Luxembourg, 54 Boulevard Napoléon 1^{er}.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster à la date pré-mentionnée.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire par nom, prénom usuel, états et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Romain KETTEL, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 16 septembre 2014. Relation GRE/2014/3647. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Claire PIERRET.

Référence de publication: 2014145455/174.

(140165944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2014.

Galore S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 190.260.

—
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the ninth day of September,

Before the undersigned Maître Joseph ELVINGER, Civil Law Notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED

MELAMPYRE SA, a "Société Anonyme" having its registered office at 16, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under section B number 160196, here represented by Laurence Dierttert, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given privately to her on 5 September 2014.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxy-holder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as hereabove stated, has requested the officiating notary to document the following articles of incorporation of a Société à responsabilité limitée, private limited liability company (the "Articles"), it deems to incorporate as shareholder or with any person or entity which may become shareholder of this company in the future.

Art. 1. Name. There is hereby formed a Société à responsabilité limitée, private limited liability company under the name "GALORE S.à r.l." (the "Company") governed by the present Articles of incorporation and by current Luxembourg laws, and in particular the law of August 10th, 1915 on commercial companies (the "Law"), and the law of September 18th, 1933 and of December 28th, 1992 on Sociétés à responsabilité limitée.

Art. 2. Object. The purpose of the Company shall be the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by way of subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and securities of whatever nature, including bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and other intellectual property rights.

The Company may act as an investment holding company and co-ordinate the business of any corporate bodies in which it is for the time being directly or indirectly interested.

The Company may borrow in any way form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt or other equity securities. The Company may lend funds, including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other companies which form part of the same group of companies as the Company. It may also give guarantees and grant security interests in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies, which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may further mortgage, pledge, hypothecate, transfer or otherwise encumber all or some of its assets. The Company may generally employ any techniques and utilise any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit risk, currency fluctuations risk, interest rate fluctuation risk and other risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions, which may be or are conducive to the above-mentioned paragraphs of this Article 2.

Art. 3. Registered office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office of the Company may be transferred within the municipality of Luxembourg by decision of the board of managers.

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholder(s) deliberating in the manner provided by the Law.

The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers of the Company.

Art. 4. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 5. Capital. The capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) represented by one hundred and twenty five (125) shares with a nominal value of one hundred euros (EUR 100.-) each.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholder(s) adopted in the same manner required for amendment of the Articles.

Art. 6. Shares. Each share of the Company confers an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.

The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarter of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Furthermore it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the Law.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

The Company shall have power to redeem its own shares. Such redemption shall be carried out by a unanimous resolution of an extraordinary general meeting of the shareholder(s), representing the entirety of the subscribed capital of the Company.

Art. 7. Management. The Company is managed by one or several managers. In case of plurality of managers, the managers constitute a board of managers..

The manager(s) need not be shareholders of the Company.

The managers shall be appointed by a resolution of the general meeting of shareholders taken by simple majority of the votes cast, or, in case of sole shareholder, by decision of the sole shareholder which determines their powers, their remuneration and the duration of their mandate. The general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any manager.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders or to the sole shareholder (as the case may be) fall within the competence of the board of managers.

Art. 8. Representation. The signature of the sole manager shall bind the Company. In the case of plurality of managers, the Company shall be bound at any time by the joint signature of two managers for any engagement which exceed EUR 10,000.-.

A manager may delegate or sub-delegate his signature to another manager. Each delegation must be expressly notified by the principal to the delegated manager.

This notification may be sent by mail, e-mail or fax.

The board of managers may from time to time sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

Art. 9. Procedure. In case of plurality of managers, the board of managers shall choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by one manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting.

Any such notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Notice can be given to each manager orally, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax or any other electronic means of communication of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

The board of managers may only validly deliberate if at least half of its members are present or represented.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax or any other electronic means of communication, another manager as his proxy. A manager may represent more than one manager.

Any and all managers may participate in a meeting of the board of managers by phone, videoconference, or electronic means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time. Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

Except as otherwise required by these Articles, decisions of the board are adopted by at least a simple majority of the managers present or represented.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of managers.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated in writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or fax, or by phone, teleconferencing or and other suitable telecommunication means.

A written resolution can be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman.

Art. 10. Liability of the managers. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company he is only responsible for the execution of his mandate.

Art. 11. General meetings of shareholders. General meetings of shareholders are convened by the board of managers, failing which by shareholders representing more than half of the capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and is sent to each shareholder by mail and / or electronically and shall specify the time and place of the meeting.

If all shareholders are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed on the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may act at any general meeting by appointing in writing another person who need not be shareholder.

Resolutions at the meetings of shareholders are validly taken in so far as they are adopted by shareholders representing more than half of the share capital of the Company.

However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by an extraordinary general meeting of shareholder (s) at a majority in number of shareholders representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the provisions of the Law.

As a consequence thereof, the sole shareholder takes all decisions that exceed the powers of the board of managers.

Art. 12. Annual general meeting. An annual general meeting of shareholders approving the annual accounts shall be held annually, at the latest within six months after the close of the accounting year at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice of the meeting.

Art. 13. Financial year. The Company's financial year begins on the 1st January and closes on the 31st December.

Art. 14. Annual accounts. At the end of each financial year, the board of managers will draw up the annual accounts of the Company, which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities.

Each shareholder may inspect annual accounts at the registered office of the Company.

Art. 15. Supervision of the company. If the shareholders number exceeds twenty-five, the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor (commissaire), who may or may not be shareholder(s).

Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following appointment.

At the end of this period, the statutory auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the general meeting of shareholders.

Where the thresholds of article 35 of the Law of 19 December 2002 on the register of commerce and companies and accounting and annual accounts, as amended, are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditor (réviseurs d'entreprises) appointed by the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) amongst the members of the Institut des réviseurs d'entreprises.

Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more qualified auditor may be appointed by resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/their mandate.

Art. 16. Allocation of profits. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit will be transferred to the legal reserve. This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued capital.

The general meeting of shareholders may decide, at the majority vote determined by the Law, that the excess be distributed to the shareholders proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 17. Interim dividends. Notwithstanding the provisions of article 16 of the Articles and subject to the prior approval or ratification by the general meeting of shareholders, the board of managers may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

Art. 18. Winding-up - Liquidation. The general meeting of shareholders at the majority vote determined by the Law, or the sole shareholder (as the case may be) may decide the dissolution and the liquidation of the Company as well as the terms thereof.

The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) which will specify their powers and determine their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be allocated to the shareholder(s) proportionally to the shares they hold.

Art. 19. General provision. Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription and payment

The one hundred and twenty five (125) shares have been subscribed by MELAMPYRE SA prenamed.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitory disposition

The first financial year starts on the incorporation date of the Company and terminates on 31 December 2015.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one hundred two hundred euros (EUR 1,200.-).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Have been appointed as managers for an undetermined period of time:

- Mr. Marc Ambroisien, Director, born in Thionville(France), on the 8 March 1962, professionally residing at L-2535 Luxembourg, 16 Boulevard Emmanuel Servais.

- Mrs. Elise Lethuillier, Vice-Director, born in Dreux (France), on the 17 November 1972, professionally residing at L-2535 Luxembourg, 16 Boulevard Emmanuel Servais.

2) The Company shall have its registered office at 16, Boulevard Emmanuel Servais L-2535 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing party represented as stated hereabove, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same party and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder of the appearing party, known to the notary by name, first name, civil status and residence, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le neuf septembre

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU

MELAMPYRE SA, une Société Anonyme ayant son siège social à Luxembourg L-2535, 16 Boulevard Emmanuel Servais, RCS Luxembourg B160196,

ici représentée par Laurence Diettert, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à Luxembourg en date du 05 septembre 2014.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis du notaire instrumentaire qu'il dresse comme suit les statuts (les «Statuts») d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer comme associé ou avec toute personne ou entité qui deviendrait associé de la société par la suite:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est constitué par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination «GALORE S.à r.l.» (la «Société»), régie par les présents Statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur et en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi»), et les lois du 18 septembre 1933 et 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est l'acquisition d'intérêts de propriété, au Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises, sous quelque forme que ce soit ainsi que la gestion de ces intérêts de propriété. La Société peut notamment acquérir par voie de souscription, achat ou échange ou par tout autre moyen toutes valeurs, actions et titres/garanties de quelque nature que ce soit en ce compris les obligations, certificats, certificats de dépôt et tous autres instruments et plus généralement tous titres/garanties, instruments financiers émis par une entité privée ou publique quelle qu'elle soit. La Société peut également participer dans la création, le développement et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut également investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et autres droits de propriété intellectuelle.

La Société pourra coordonner les activités de toutes les entités au sein desquelles elle détient directement ou indirectement des participations.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de créances et obligations et autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances négociables. La Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations à ses filiales, sociétés affiliées et sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut en outre gager, hypothéquer, céder ou de tout autre manière grever tout ou partie de ses actifs. La Société peut en général employer toutes techniques et utiliser tous instruments en relation avec ses investissements en vue de leur gestion optimale, incluant les techniques et instruments en vue de protéger la société contre les risques de crédit, de fluctuation des devises et des taux d'intérêts et autres risques.

La Société peut exercer toutes activités commerciales, financières ou industrielles et effectuer toutes transactions dans le domaine immobilier ou relatives à des biens immobiliers.

La Société peut exercer toutes activités commerciales, financières ou industrielles qui peuvent être ou qui sont conformes aux paragraphes mentionnés ci-dessus dans cet Article 2.

Art. 3. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré en tout autre lieu de la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés prise dans les conditions requises par les Statuts.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou des succursales (permanents ou non) au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou sont imminents, elle pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareille mesure temporaire sera prise et portée à la connaissance des tiers par le conseil de gérance de la Société.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 5. Capital. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENT euros (EUR 12.500,-), représenté par CENT VINGT CINQ (125) parts sociales d'une valeur nominale de CENT (EUR 100,-) chacune.

Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des associés adoptée dans les conditions requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales. Chaque part sociale confère un droit de vote identique et chaque associé dispose de droits de vote proportionnels à sa participation au capital social.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément donné par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social réunis en assemblée générale.

Pour le surplus, les dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales s'appliqueront.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

La Société pourra procéder au rachat de ses propres parts sociales.

Un tel rachat ne pourra être décidé que par une résolution unanime de l'assemblée générale extraordinaire des associés représentant la totalité du capital souscrit de la Société.

Art. 7. Gérance. La société sera gérée par au moins un gérant. Dans le cas où plus d'un gérant serait nommé, les gérants formeront un conseil de gérance.

Les gérants peuvent ne pas être associés.

Les gérants sont désignés par décision de l'assemblée générale des associés délibérant à la majorité simple des voix, ou le cas échéant, par décision de l'associé unique qui détermine l'étendue de leurs pouvoirs, leur rémunération et la durée de leur mandat. L'assemblée générale des associés ou le cas échéant, l'associé unique, pourra à tout moment, et ad nutum révoquer et remplacer tout gérant.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés ou le cas échéant à l'associé unique, par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance.

Art. 8. Représentation. Dans le cas d'un gérant unique, la seule signature de ce gérant liera la Société. Dans le cas de pluralité de gérants, la Société sera engagée par la signature conjointe de deux gérants pour tout engagement supérieur à 10.000,- EUR (dix mille euros). Un gérant pourra déléguer ou subdéléguer sa signature à un autre gérant. Chaque délégation devra faire l'objet d'une notification expresse de la part du gérant mandant au gérant mandataire. Cette notification pourra être adressée par courrier, courrier électronique ou télécopie.

Le conseil de gérance peut ponctuellement subdéléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, lequel peut ne pas être associé(s) ou gérant(s) de la Société.

Le conseil de gérance détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ce(s) agent(s), la durée de son/leurs mandat(s) ainsi que toutes autres conditions de son/leurs mandat(s).

Art. 9. Procédure. En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance choisit parmi ses membres un président. Il peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui est responsable de la rédaction du procès-verbal de réunion du conseil de gérance ou pour d'autres fins telles que spécifiées par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation de l'un d'entre eux.

Une convocation à une réunion du conseil de gérance devra être adressée à chacun des gérants avant la date fixée pour cette réunion, sauf urgence, dont la nature devra alors figurer dans le procès-verbal de réunion.

Toute convocation devra spécifier l'heure, le lieu et l'ordre du jour de la réunion.

Convocation peut être adressée à chaque gérant oralement, par écrit, télécopie ou tout autre moyen électronique de communication approprié.

Il peut être renoncé à la convocation par consentement écrit, par télécopie ou tout autre moyen électronique de communication approprié de chaque gérant.

La réunion est valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou dûment représentés.

Le conseil de gérance ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres sont présents ou représentés.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant pour le représenter. Un gérant peut représenter plus d'un gérant.

Tout gérant peut assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence, ou tout autre moyen de télécommunication approprié permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre en même temps. Une telle participation à une réunion est réputée équivalente à une participation en personne à une réunion des gérants.

Sauf dispositions contraires des Statuts, les décisions du conseil de gérance sont adoptées par majorité simple des gérants, présents ou représentés.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ce cas, les résolutions ou décisions sont expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication approprié.

Une résolution écrite peut être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites par un procès-verbal, qui est signé par le président.

Art. 10. Responsabilité des gérants. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire de la Société, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 11. Assemblées générales des associés. Les assemblées générales des associés sont convoquées par le conseil de gérance ou, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Une convocation écrite à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque associé par voie postale et/ou par voie électronique. Toutes les convocations doivent spécifier la date et le lieu de l'assemblée.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit un tiers qui peut ne pas être associé.

Les résolutions ne sont valablement adoptées en assemblées générales que pour autant qu'elles soient prises par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la Loi.

En conséquence, l'associé unique prend toutes les décisions excédant les pouvoirs du conseil de gérance.

Art. 12. Assemblée générale annuelle. Une assemblée générale des associés se réunira annuellement pour l'approbation des comptes annuels, au plus tard dans les six mois de la clôture de l'exercice social, au siège de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette assemblée.

Art. 13. Exercice social. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 14. Comptes annuels. A la clôture de chaque exercice social, le conseil de gérance établira les comptes annuels qui contiendront l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 15. Surveillance de la société. Si le nombre des associés excède vingt-cinq, la surveillance de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s), qui peut ne pas être associé.

Chaque commissaire sera nommé pour une période expirant à la date de l'assemblée générale des associés suivant sa nomination.

A l'expiration de cette période, le(s) commissaire(s) pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonction(s) par une nouvelle décision de l'assemblée générale des associés.

Lorsque les seuils fixés par l'article 35 de la loi de 19 Décembre 2002 sur le registre de commerce et des sociétés, ainsi que la comptabilité et les comptes annuels, telle que modifiée, seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des associés ou le cas échéant par l'associé unique, parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises.

Nonobstant les seuils ci-dessus mentionnés, à tout moment, un ou plusieurs réviseurs peuvent être nommés par résolution de l'assemblée générale des associés ou le cas échéant de l'associé unique, qui décide des termes et conditions de son/leurs mandat(s).

Art. 16. Répartition des bénéfices. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

L'assemblée générale des associés peut décider, à la majorité des voix telle que définie par la Loi, de distribuer au titre de dividendes le solde du bénéfice net entre les associés proportionnellement à leurs parts sociales, ou de l'affecter au compte report à nouveau ou à un compte de réserve spéciale.

Art. 17. Dividende intérimaire. Nonobstant les dispositions de l'article seize des Statuts, et sous réserve d'une approbation préalable ou ratification de l'assemblée générale des associés, le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable duquel il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Art. 18. Dissolution - Liquidation. L'assemblée générale des associés, statuant à la majorité des voix telle que fixée par la Loi, ou le cas échéant l'associé unique peut décider la dissolution ou la liquidation de la Société ainsi que les termes et conditions de celle-ci.

La liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des associés ou l'associé unique, le cas échéant, qui détermine leurs pouvoirs et rémunérations.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés proportionnellement à leur participation.

Art. 19. Disposition générale. Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

Souscription et libération

«MELAMPYRE SA», prénommée, a souscrit CENT VINGT CINQ (125) parts sociales.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENT euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2015.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

- Monsieur Marc Ambroisien, Directeur, né à Thionville, le 08 mars 1962, demeurant professionnellement à L-2535 Luxembourg, 16 Boulevard Emmanuel Servais.

- Madame Elise Lethuillier, Directeur adjoint, née à Dreux (France) le 17 novembre 1972, demeurant professionnellement à L-2535 Luxembourg, 16 Boulevard Emmanuel Servais.

2) Le siège social de la Société est établi au 16 Boulevard Emmanuel Servais L-2535 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête de la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même partie et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, es qualités qu'il agit, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: L.DIETTERT, J.ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 11 septembre 2014. Relation: LAC/2014/42250. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I.THILL.

Référence de publication: 2014145527/419.

(140165760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2014.

R. Goedert S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 140, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 9.459.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2014148363/11.

(140168822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2014.

IVH Lux Holdings 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 516.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 5, rue du Plébiscite.

R.C.S. Luxembourg B 187.970.

In the year two thousand and fourteen, on the fifteenth day of July.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

1. Summit Partners Europe Private Equity Fund, L.P., an exempted limited partnership, existing under the laws of the Cayman Islands, registered with the Registrar of the Exempted Limited Partnership under number MC-23307 (Shareholder 1);

hereby represented by Solange Wolter, whose professional address is in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

2. Summit Investors I, LLC, a limited liability company, existing under the laws of the state of Delaware, registered with the Secretary of State, Division of Corporations under number 4524876 8100 (Shareholder 2);

hereby represented by Solange Wolter, whose professional address is in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

3. Summit Investors I (UK), L.P., an exempted limited partnership, existing under the laws of the Cayman Islands, registered with the Registrar of the Exempted Limited Partnership under number MC-25163 (Shareholder 3);

hereby represented by Solange Wolter, whose professional address is in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

4. Summit Partners Growth Equity Fund VIII-A, L.P., a limited partnership, existing under the laws of the state of Delaware, registered with the Secretary of State, Division of Corporations under number 4884796 8100 (Shareholder 4);

hereby represented by Solange Wolter, whose professional address is in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

5. Summit Partners Growth Equity Fund VIII-B, L.P., a limited partnership, existing under the laws of the state of Delaware, registered with the Secretary of State, Division of Corporations under number 4884798 8100 (Shareholder 5);

hereby represented by Solange Wolter, whose professional address is in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

6. Summit Partners Entrepreneur Advisors Fund I, L.P., a limited partnership, existing under the laws of the state of Delaware, registered with the Secretary of State, Division of Corporations under number 5511224 8100 (Shareholder 6);

hereby represented by Solange Wolter, whose professional address is in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

All of the parties listed above are hereinafter referred to collectively as the Shareholders.

After signature ne varietur by the authorized representative of the Shareholders and the undersigned notary, the powers of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The Shareholders, represented as set out above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Shareholders hold together twelve thousand (12,000) shares in registered form, having a par value of one British Pound Sterling (GBP 1) each, all subscribed and fully paid up and representing all issued and outstanding shares of IVH Lux Holdings 1 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue du Plébiscite, L-2341 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 187970 and having a share capital of twelve thousand British Pound Sterling (GBP 12,000) (the Company).

II. That the Company has been incorporated pursuant to a deed of Maître Edouard Delosch, notary residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg, on June 20, 2014, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The articles of association of the Company have not been amended since (the Articles).

III. That the Shareholders have taken unanimously the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolve to decrease the par value of the shares of the Company, currently set at one British Pound Sterling (GBP 1) per share, to the amount of one penny (GBP 0.01) per share, while maintaining the amount of the share capital of the Company unchanged at twelve thousand British Pound Sterling (GBP 12,000).

As a result, the Shareholders acknowledge and approve that the share capital of the Company shall from now on be represented by one million two hundred thousand (1,200,000) shares having a par value of one penny (GBP 0.01) each.

Second resolution

The Shareholders resolve to increase the Company's share capital by an amount of five hundred four thousand British Pound Sterling (GBP 504,000) so as to raise it from its current amount of twelve thousand British Pound Sterling (GBP 12,000) to five hundred sixteen thousand British Pound Sterling (GBP 516,000), by way of issuance of fifty million four hundred thousand (50,400,000) shares, with a nominal value of one penny (GBP 0.01) each, each having the same rights, obligations and characteristics as the existing shares in the share capital of the Company.

Third resolution

The Shareholders resolve to accept and record the following subscriptions for and the full payment of the share capital increase as follows:

Subscriptions - Payments

Thereupon,

1. The Shareholder 1, represented as above, declares to subscribe to fifty million two hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-nine (50,299,999) shares, all in registered form and having a par value of one penny (GBP 0.01) each, and fully pays them up by way of a contribution in cash in an amount of five hundred two thousand nine hundred ninety-nine British Pound Sterling and ninety-nine pennies (GBP 502,999.99), it being understood that the contribution is entirely allocated to the share capital account of the Company.

2. The Shareholder 2, represented as above, declares to subscribe to fifty-eight thousand nine hundred sixty-six (58,966) shares, all in registered form and having a par value of one penny (GBP 0.01) each, and fully pays them up by way of a contribution in cash in an amount of five hundred eighty-nine British Pound Sterling and sixty-six pennies (GBP 589.66), it being understood that the contribution is entirely allocated to the share capital account of the Company.

3. The Shareholder 3, represented as above, declares to subscribe to four thousand five hundred seventy-one (4,571) shares, all in registered form and having a par value of one penny (GBP 0.01) each, and fully pays them up by way of a contribution in cash in an amount of forty-five British Pound Sterling and seventy-one pennies (GBP 45.71), it being understood that the contribution is entirely allocated to the share capital account of the Company.

4. The Shareholder 6, represented as above, declares to subscribe to thirty-six thousand four hundred sixty-four (36,464) shares, all in registered form and having a par value of one penny (GBP 0.01) each, and fully pays them up by way of a contribution in cash in an amount of three hundred sixty-four British Pound Sterling and sixty-four pennies (GBP 364.64), it being understood that the contribution is entirely allocated to the share capital account of the Company.

The aggregate amount of five hundred four thousand British Pound Sterling (GBP 504,000) is at the Company's disposal and evidence thereof has been given to the undersigned notary.

As a result, the share capital of the Company is composed as follows:

Shareholder	Number of shares
Shareholder 1	50,499,999
Shareholder 2	258,966
Shareholder 3	204,571
Shareholder 4	200,000
Shareholder 5	200,000
Shareholder 6	236,464
Total	<u>51,600,000</u>

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the Shareholders resolve to amend article 5 of the Articles so that it shall henceforth read as follows:

Art. 5. "Capital. The share capital is set at five hundred sixteen thousand British Pound Sterling (GBP 516,000), represented by fifty-one million six hundred thousand (51,600,000) shares in registered form, having a nominal value of one penny (GBP 0.01) each.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholder (s) adopted in the same manner required for the amendment of the Articles".

Fifth resolution

The Shareholders resolve to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company to proceed, on behalf of the Company, to the registration of the above changes and to do any formalities in connection therewith.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately two thousand five hundred Euro (EUR 2,500.-).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française de l'acte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le quinze juillet.

Par devant Nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

ONT COMPARU:

1. Summit Partners Europe Private Equity Fund, L.P., une société en commandite exemptée (exempted limited partnership), existante selon les lois des Iles Caïmans, immatriculée auprès du Registre des Sociétés en Commandite Exemptées (Registrar of the Exempted Limited Partnership) sous le numéro MC-23307 (l'Associé 1);

ici représentée par Solange Wolter, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

2. Summit Investors I, LLC, une société à responsabilité limitée (limited liability company), existante selon les lois de l'Etat du Delaware, immatriculée auprès du Secretary of State, Division of Corporations sous le numéro 4524876 8100 (l'Associé 2);

ici représentée par Solange Wolter, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

3. Summit Investors I (UK), L.P., une société en commandite exemptée (exempted limited partnership), existante selon les lois des Iles Caïmans, immatriculée auprès du Registre des Sociétés en Commandite Exemptées (Registrar of the Exempted Limited Partnership) sous le numéro MC-25163 (l'Associé 3);

ici représentée par Solange Wolter, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

4. Summit Partners Growth Equity Fund VIII-A, L.P., une société en commandite (limited partnership), existante selon les lois de l'Etat du Delaware, immatriculée auprès du Secretary of State, Division of Corporations sous le numéro 4884796 8100 (l'Associé 4);

ici représentée par Solange Wolter, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

5. Summit Partners Growth Equity Fund VIII-B, L.P., une société en commandite (limited partnership), existante selon les lois de l'Etat du Delaware, immatriculée auprès du Secretary of State, Division of Corporations sous le numéro 4884798 8100 (l'Associé 5);

ici représentée par Solange Wolter, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

6. Summit Partners Entrepreneur Advisors Fund I, L.P., une société en commandite (limited partnership), existante selon les lois de l'Etat du Delaware, immatriculée auprès du Secretary of State, Division of Corporations sous le numéro 5511224 8100 (l'Associé 6);

ici représentée par Solange Wolter, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Toutes les parties mentionnées ci-dessus sont dénommées ci-après ensemble, les Associés.

Après signature ne varietur par le mandataire des Associés et le notaire instrumentant, les procurations resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

Les Associés, représentés comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que les Associés détiennent ensemble douze mille (12.000) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées et représentant toutes les parts sociales émises et en circulation de IVH Lux Holdings 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et organisée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est établi au 5, rue du Plébiscite, L-2341 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 187970 et disposant d'un capital social de douze mille livres sterling (GBP 12.000) (la Société).

II. Que la Société a été constituée suivant un acte de Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg, le 20 juin 2014, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis (les Statuts).

III. Que les Associés ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident de diminuer la valeur nominale des parts sociales de la Société, actuellement fixée à une livre sterling (GBP 1) par part sociale, à un penny (GBP 0,01) par part sociale, tout en maintenant le capital social inchangé à douze mille livres sterling (GBP 12.000).

En conséquence, les Associés prennent acte et approuvent que le capital social de la Société sera désormais représenté par un million deux cent mille (1.200.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un penny (GBP 0,01) chacune.

Deuxième résolution

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société par un montant de cinq cent quatre mille livres sterling (GBP 504.000) de sorte de le porter de son montant actuel de douze mille livres sterling (GBP 12.000) à cinq cent seize mille livres sterling (GBP 516.000), par voie d'émission de cinquante millions quatre cent mille (50.400.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un penny (GBP 0,01) chacune, toutes ayant les mêmes droits et caractéristiques que les parts sociales existantes dans le capital social de la Société.

Troisième résolution

Les Associés décident d'accepter et enregistrer les souscriptions suivantes à et la libération intégrale de l'augmentation de capital social comme suit:

Souscriptions - Libérations

Sur ces faits,

1. L'Associé 1, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à cinquante millions deux cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (50.299.999) parts sociales, toutes sous forme nominative et ayant une valeur nominale d'un penny (GBP 0,01) chacune et, accepte de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de cinq cent deux mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf livres sterling et quatre-vingt-dix-neuf pennies (GBP 502.999,99), étant entendu que l'apport doit être affecté entièrement au compte de capital social de la Société.

2. L'Associé 2, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à cinquante-huit mille neuf cent soixante-six (58.966) parts sociales, toutes sous forme nominative et ayant une valeur nominale d'un penny (GBP 0,01) chacune et, accepte de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de cinq cent quatre-vingt-neuf livres sterling et soixante-six pennies (GBP 589.66), étant entendu que l'apport doit être entièrement affecté au compte de capital social de la Société.

3. L'Associé 3, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à quatre mille cinq cent soixante et onze (4.571) parts sociales, toutes sous forme nominative et ayant une valeur nominale d'un penny (GBP 0,01) chacune et, accepte de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de quarante-cinq livres sterling et soixante et onze pennies (GBP 45,71), étant entendu que l'apport doit être entièrement affecté au compte de capital social de la Société.

4. L'Associé 6, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à trente-six mille quatre cent soixante-quatre (36.464) parts sociales, toutes sous forme nominative et ayant une valeur nominale d'un penny (GBP 0,01) chacune et, accepte de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de trois cent soixante-quatre livres sterling et soixante-quatre pennies (GBP 364.64), étant entendu que l'apport doit être affecté entièrement affecté au compte de capital social de la Société.

Le montant total de cinq cent quatre mille livres sterling (GBP 504.000) est à la disposition de la Société dont la preuve a été fournie au notaire instrumentant.

En conséquence, le capital social de la Société est réparti comme suit:

Associé	Nombre de parts sociales
Associé 1	50.499.999
Associé 2	258.966
Associé 3	204.571
Associé 4	200.000
Associé 5	200.000
Associé 6	236.464
Total	<u>51.600.000</u>

150366

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, les Associés décident de modifier l'article 5 des Statuts de sorte qu'il ait désormais la teneur suivante:

Art. 5. "Capital. Le capital social est fixé à cinq cent seize mille livres sterling (GBP 516,000), représenté par cinquante-et-un million six cent mille (51.600.000) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un penny (GBP 0,01) chacune.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés adoptée de la manière requise pour la modification des Statuts."

Cinquième résolution

Les Associés décident de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société pour procéder, au nom de la Société, à l'enregistrement des changements ci-dessus et accomplir toutes les formalités connexes.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ deux mille cinq cents Euros (EUR 2.500,-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente, qu'à la demande des parties comparantes ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la demande des mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Dont Acte, faite et passé à Luxembourg, à la date indiquée qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu au mandataire des parties comparantes, il a signé avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: S. WOLTER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 juillet 2014. Relation: LAC/2014/34907. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 18 septembre 2014.

Référence de publication: 2014145582/244.

(140165562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2014.

**Mauser Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. CD&R Millennium Holdco 6 S.à r.l.).**

Capital social: EUR 2.000.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 186.922.

In the year two thousand fourteen, on the fifth day of September,

Before Us, Me Joseph ELVINGER, notary public, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned,

THERE APPEARED

CD&R Millennium Holdco 5 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, Rue Guillaume Kroll, 1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg register of commerce and companies under number B 186.914,

here represented by Flora Gibert, notary's employee professionally residing in Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal, which, signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of CD&R Millennium Holdco 6 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 186.922 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 30 April 2014, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, whose articles of association (the "Articles") have not been amended since its incorporation.

The Sole Shareholder, representing the whole corporate capital of the Company and represented as indicated above, requires the notary to act the following resolutions taken in accordance with the provisions of article 200-2 of the

Luxembourg law on commercial companies of 10 August 1915, as amended, pursuant to which a sole shareholder of a société à responsabilité limitée shall exercise the powers of the general meeting of shareholders of the Company and the decisions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 1,987,500, in order to raise it from its current amount of EUR 12,500.- to EUR 2,000,000, through the creation and issuance of 1,987,500 new shares, with a nominal value of EUR 1.- each (the "New Shares"), having the same rights and obligations as the existing shares, to be issued and fully paid up with a share premium for an amount EUR 189,667,705.92 (the "Share Premium").

Subscription and payment

The Sole Shareholder declares to subscribe for the ownership of the New Shares and to fully pay up such New Shares, together with the Share Premium, by means of an allocation of EUR 191,655,205.92 (the "Allocation") from the freely distributable reserve ("Contribution Reserve" account 115 "Apport en capitaux propres non rémunéré par des titres" of the Luxembourg Chart of Accounts).

The value of the Allocation has been confirmed by the managers of the Company through a management report certifying that the Allocation is at least equal to the nominal value of the New Shares and related Share Premium to be issued.

EUR 1,987,500 shall be allocated to the Company's share capital account and EUR 189,667,705.92 to the Company's share premium account.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 5.1 of the Articles, which shall henceforth read as follows:

"The share capital of the Company is two million euros (EUR 2,000,000) divided into two million (2,000,000) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each (the "Shares"). In these Articles, "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly."

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to designate the Class A Managers and the Class B Managers as follows, it being understood that the Class A Managers will be resident in Luxembourg:

- Mr. Philippe LECLERCQ, residing professionally at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as a Class A Manager,
- Mr. Xavier PONCELET, residing professionally at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as a Class A Manager,
- Mr. Laurent RICCI, residing professionally at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as a Class A Manager,
- Mrs Laurence GOBELET, residing professionally at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as a Class A Manager,
- Mr. Christian STORCH, residing professionally at 33, King Street, Bldg Cleveland House, SW1Y 6RJ London, United Kingdom, as a Class B Manager, and
- Mrs. Theresa A. GORE, residing professionally at 375, Park Avenue, USA - 10152 New York, as a Class B Manager.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the powers of representation of the company.

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to change the name of the Company to "Mauser Holding S.à r.l." and as a consequence to amend article 1 of the Articles, which shall henceforth read as follows:

" **1. Corporate form and name.** This document constitutes the articles of incorporation (the "Articles") of Mauser Holding S.à r.l. (the "Company"), a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg including the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended from time to time (the "1915 Law")."

Sixth resolution

As a consequence of the above and in order to reflect the above mentioned resolutions, the Sole Shareholder resolves to fully restate the Articles in the form as follows:

" **1. Corporate form and name.** This document constitutes the articles of incorporation (the "Articles") of Mauser Holding S.à r.l. (the "Company"), a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under

the laws of the Grand Duchy of Luxembourg including the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended from time to time (the "1915 Law").

2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company (the "Registered Office") is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2.2 The Registered Office may be transferred:

2.2.1 to any other place within the same municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by the Board of Managers (as defined in Article 8.3); or

2.2.2 to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg (whether or not in the same municipality) by a resolution of the shareholders of the Company (a "Shareholders' Resolution") passed in accordance with these Articles - including Article 13.4 - and the laws of the Grand Duchy of Luxembourg including the 1915 Law as they are in force from time to time ("Luxembourg Law").

2.3 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic, social or otherwise, which would prevent normal activity at the Registered Office, the Registered Office may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on the Company's nationality and the Company will, notwithstanding this temporary transfer of the Registered Office, remain a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the Registered Office will be made by the Board of Managers.

2.4 The Company may have branches, subsidiaries or other offices, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

3. Objects. The objects of the Company are:

3.1 to act as an investment holding company and to co-ordinate the business of any corporate bodies in which the Company is for the time being directly or indirectly interested, and to acquire (whether by original subscription, tender, purchase, exchange or otherwise) the whole of or any part of the stock, shares, debentures, debenture stocks, bonds and other securities issued or guaranteed by any person and any other asset of any kind and to hold the same as investments, and to sell, exchange and dispose of the same;

3.2 to carry on any trade or business whatsoever and to acquire, undertake and carry on the whole or any part of the business, property and/or liabilities of any person carrying on any business;

3.3 to invest and deal with the Company's money and funds in any way the Board of Managers thinks fit and to lend money and give credit in each case to any person with or without security;

3.4 to borrow, raise and secure the payment of money in any way the Board of Managers thinks fit, including by the issue (to the extent permitted by Luxembourg Law) of debentures and other securities or instruments, perpetual or otherwise, convertible or not, whether or not charged on all or any of the Company's property (present and future) or its uncalled capital, and to purchase, redeem, convert and pay off those securities;

3.5 to acquire an interest in, amalgamate, merge, consolidate with and enter into partnership or any arrangement for the sharing of profits, union of interests, cooperation, joint venture, reciprocal concession or otherwise with any person, including any employees of the Company;

3.6 to enter into any guarantee or contract of indemnity or suretyship, and to provide security for the performance of the obligations of and/or the payment of any money by any person (including any body corporate in which the Company has a direct or indirect interest or any person (a "Holding Entity") which is for the time being a member of or otherwise has a direct or indirect interest in the Company or any body corporate in which a Holding Entity has a direct or indirect interest and any person who is associated with the Company in any business or venture), with or without the Company receiving any consideration or advantage (whether direct or indirect), and whether by personal covenant or mortgage, charge or lien over all or part of the Company's undertaking, property or assets (present and future) or by other means; for the purposes of this Article 3.6 "guarantee" includes any obligation, however described, to pay, satisfy, provide funds for the payment or satisfaction of, indemnify and keep indemnified against the consequences of default in the payment of, or otherwise be responsible for, any indebtedness or financial obligations of any other person;

3.7 to purchase, take on lease, exchange, hire and otherwise acquire any real or personal property and any right or privilege over or in respect of it;

3.8 to sell, lease, exchange, let, hire and dispose of any real or personal property and/or the whole or any part of the undertaking of the Company, for such consideration as the Board of Managers thinks fit, including for shares, debentures or other securities, whether fully or partly paid up, of any person, whether or not having objects (altogether or in part) similar to those of the Company; to hold any shares, debentures and other securities so acquired; to improve, manage, develop, sell, exchange, lease, mortgage, dispose of, grant options over, turn to account and otherwise deal with all or any part of the property and rights of the Company;

3.9 to do all or any of the things provided in any paragraph of this Article 3 (a) in any part of the world; (b) as principal, agent, contractor, trustee or otherwise; (c) by or through trustees, agents, sub-contractors or otherwise; and (d) alone or with another person or persons;

3.10 to do all things (including entering into, performing and delivering contracts, deeds, agreements and arrangements with or in favour of any person) that are in the opinion of the Board of Managers incidental or conducive to the attainment of all or any of the Company's objects, or the exercise of all or any of its powers;

PROVIDED ALWAYS that the Company will not enter into any transaction which would constitute a regulated activity of the financial sector or require a business license under Luxembourg Law without due authorisation under Luxembourg Law.

4. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

5. Share capital.

5.1 The share capital of the Company is two million euros (EUR 2,000,000) divided into two million (2,000,000) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each (the "Shares"). In these Articles, "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly.

5.2 The Company may establish a share premium account (the "Share Premium Account") into which any premium paid on any Share is to be transferred. Decisions as to the use of the Share Premium Account are to be taken by the Manager(s) subject to the 1915 Law and these Articles.

5.3 The Company may, without limitation, accept equity or other contributions without issuing Shares or other securities in consideration for the contribution and may credit the contributions to one or more accounts. Decisions as to the use of any such accounts are to be taken by the Manager(s) subject to the 1915 Law and these Articles. For the avoidance of doubt, any such decision may, but need not, allocate any amount contributed to the contributor.

5.4 All Shares have equal rights subject as otherwise provided in these Articles.

5.5 The Company may repurchase, redeem and/or cancel its Shares subject as provided in the 1915 Law.

6. Indivisibility of shares.

6.1 Each Share is indivisible.

6.2 A Share may be registered in the name of more than one person provided that all holders of a Share notify the Company in writing as to which of them is to be regarded as their representative; the Company will deal with that representative as if it were the sole Shareholder in respect of that Share including for the purposes of voting, dividend and other payment rights.

7. Transfer of shares.

7.1 During such time as the Company has only one Shareholder, the Shares will be freely transferable.

7.2 During such time as the Company has more than one Shareholder:

7.2.1 Shares may not be transferred other than by reason of death to persons other than Shareholders unless Shareholders holding at least three quarters of the Shares have agreed to the transfer in general meeting;

7.2.2 Shares may not be transmitted by reason of death to persons other than Shareholders unless Shareholders holding at least three quarters of the Shares held by the survivors have agreed to the transfer or in the circumstances envisaged by article 189 of the 1915 Law;

7.2.3 The transfer of Shares is subject to the provisions of articles 189 and 190 of the 1915 Law.

8. Management.

8.1 The Company shall be managed by a board of managers or conseil de gérance (the "Board of Managers") consisting of at least five (5) managers, including at least three (3) class A Managers that shall be Luxembourg based managers (each a "Class A Manager") and two (2) class B Managers (each a "Class B Manager", and with each "Class A Manager" hereinafter referred to as the "Managers"). Managers shall be appointed by a shareholders' resolution passed in accordance with Luxembourg laws and these Articles of Incorporation. Managers need not be shareholders of the Company.

8.2 A Manager may be removed at any time for any reason by a Shareholders' Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles.

9. Powers of the managers.

9.1 The Board of Managers may take all or any action which is necessary or useful to realise any of the objects of the Company, with the exception of those reserved by Luxembourg Law or these Articles to be decided upon by the Shareholders.

9.2 Matters requiring manager consent Subject to the provisions of any shareholders' agreement to be entered into from time to time in relation to the Company (the "Shareholders' Agreement"), the following matters will require a permission or consent from the Board of Managers ("Manager Consent"):

9.2.1 General

Any matter, action or measure not being in accordance with the first lien credit agreement, second lien credit agreement, supplemental agreement, amendment to the ancillary facility, intercompany subordination agreement, intercreditor agreement and security documents (the "Finance Documents") entered into in 2014 in connection with the acquisition of Maser Holding GmbH and Inuit US Holdings Inc (the "Targets") or any of the covenants or undertakings set out in the Finance Documents;

9.2.2 Corporate matters

- a) any change to the articles of association of the Company and/or any of its subsidiary undertakings (the "Group" or "Group Compan[y]/[ies]");
- b) the appointment and removal of the Group auditor;
- c) the adoption of the audited consolidated accounts of the Group and upon request the adoption of the audited accounts of single Group Companies;
- d) any change to the accounting reference date or accounting policies, assumptions, principles, procedures or methods;
- e) the presentation of any petition for winding-up or petition for an administration order;
- f) any change in the share capital or the creation, allotment or issue of any shares or of any other security or the grant of any option or rights to subscribe for or to convert any instrument into such shares or securities or the waiver of any right to receive payment in respect of any shares that are issued partly paid;
- g) any reduction of the share capital or variation of the rights attaching to any class of shares or any redemption, purchase or other acquisition of any shares or other securities of any Group Company;
- h) any application by way of capitalisation of any sum in or towards paying up any shares or of any other security or of any amount standing to the credit of the share premium account or capital redemption reserve for any purpose;
- i) the entry into of any material transaction with a direct or indirect shareholder in the Company or any of its associated companies or his or her connected persons not in the ordinary course of business or not on arm's length commercial terms;
- j) the adoption of and any amendment to the annual budget at Group level or the Group's business plan;
- k) entering into, termination, cancellation or amendment of any profit and loss, transfer, domination and similar enterprise agreements;
- l) the granting of any power of attorney or other delegation of managers' powers for a term of more than three months or not being restricted to certain identified transactions;
- m) the incorporation of a new subsidiary undertaking or the acquisition of any share capital or other securities of any body corporate;
- n) the making of an application for admission to listing on any internationally recognised stock exchange of all or some of the equity securities in any Group Company (subject to such Group Company having been transformed in a legal form which allows its equity securities to be listed);
- o) establishing any new branch, or business or closing any such branch or business;

9.2.3 Employment matter

- a) the appointment, removal and conditions of employment of the Company secretary or any director of any material Group Company;
- b) the appointment, discharge, remuneration and conditions of employment of any employee earning a base annual salary of more than EUR 200,000 (or the local equivalent) or more each year or of any other employee reporting directly to the CEO (regardless of the salary paid to such employee);
- c) the adoption or variation of any profit-sharing scheme, any share option or share incentive scheme or employee share trust or share ownership plan or retirement benefit scheme;
- d) the adoption of any bonus scheme or material variation;

9.2.4 Operational matters

- a) the entry into, the termination of and the change of the shareholding or participation in any joint venture, partnership, consortium or other similar arrangement;
- b) the sale of any Group Company or any consolidation or amalgamation with any other company;
- c) the acquisition or disposal (including the lease to a third party) by any Group Company in any financial year (regardless if set out in the annual budget of the Group or otherwise), of:
 - I. assets having a book or market value greater than EUR 1,000,000.- in an individual case or EUR 2,000,000.- in aggregate per year;
 - II. the whole or a significant part of its undertaking having a value of more than EUR 1,000,000.- in an individual case or EUR 2,000,000.- in aggregate per year; or
 - III. a subsidiary undertaking having a value of more than EUR 1,000,000.- in an individual case or EUR 2,000,000.- in aggregate per year;
- d) capital expenditure (including obligations under hire-purchase and leasing arrangements) of any item or project of greater than EUR 1,000,000.- which is not provided for in the annual budget;
- e) the entering into of any lease, licence of similar obligation under which the rental and all other payments exceed EUR 1,000,000.- in aggregate per year which is not provided for in the annual budget;
- f) the cessation or any material change to the nature or geographical area of any material business operation, provided that any cessation or material change to a profitable business operation shall be deemed material;

g) the entry into, surrender or material variation of any unusual or onerous contract or any other material or major or long-term contract;

h) the entry into, termination, variation, waiver or breach of any arrangement or contract with any employee or a connected person of such employee, including the variation of remuneration or other benefits under such arrangement or contract;

9.2.5 Financial matters

a) the sale of any of its debts on a discounted basis to a third party or the borrowing of amounts (or indebtedness in the nature of borrowings) other than pursuant to the Finance Documents or in the ordinary course of trading or the creation of or permitting the creating of or suffering to subsist any charge, mortgage, lien (other than a lien arising by operation of law) or other security over any of its assets or property other than (i) pursuant to the Finance Documents or (ii) in the ordinary course of trading or (iii) having a value of less than EUR 100,000 in the single case or EUR 1,000,000.- in the annual aggregate, except if in breach of the Finance Documents

b) the giving of (i) any third party guarantee or indemnity (greater than EUR 500,000.- in aggregate per year) or (ii) any intercompany guarantee or indemnity (greater than EUR 5,000,000.- per legal entity) other than pursuant to the Finance Documents or in the ordinary course of trading;

c) the making of any loan or advance (greater than EUR 100,000.- each or in aggregate) to any person, firm, body corporate or other business, other than to a Group Company or otherwise than in the normal course of business and on an arm's length basis;

d) the payment or declaration of any dividend or other distribution at the level of the Group;

e) making any material change to its bankers or the terms of the mandate given to such bankers in relation to its account(s);

f) the variation or waiver of any of the provisions of the Finance Documents or the rights under any Shareholders' Agreement, these Articles and all the agreements and deeds referred to in any Shareholders' Agreement or in the agreements and deeds referred to in it (the "Transaction Documents") or the making or negotiation of any claim or other matter under or in relation to the Finance Documents or the Transaction Documents;

g) acquiring any hedges, options, futures or other derivatives other than for the purpose of hedging any market risk of the Group Companies;

9.2.6 Other matters

a) the decision not to enforce or vary or take any action in respect of any of the Company's rights under the Finance Documents;

b) the conduct of any litigation material to the Company (having a face value of more than EUR 1,000,000.-), save for the collection of debts arising in the ordinary course of business or any application for an interim injunction or other application or action (including interim defence) which is urgently required in the best interests of the Company in circumstances in which it is not reasonably practicable to obtain prior consent;

c) the making of any charitable contributions not referred to in the annual budget from time to time in excess of EUR 5,000.- per individual charitable contribution of EUR 20,000.- in aggregate in any one year or the making of any political donations;

d) dealing in any way (including the acquisition or disposal, whether outright or by way of licence or otherwise howsoever) with intellectual property other than in the ordinary course of business;

e) agreeing the price or issuing any notice; or

f) doing any other act or thing not provided for in the annual budget of the Group leading to a contractual or statutory financial obligation of more than EUR 500,000.- in the individual case or EUR 2,000,000.- in the aggregate per year.

10. Representation. Subject as provided by Luxembourg law and these Articles, the Company is validly bound or represented towards third parties by (i) the sole signature of any Class A Manager, (ii) the joint signature of one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager of the Company; (iii) the sole signature of any person to whom such power has been delegated in accordance with Article 11.

11. Agent of the managers. The Board of Managers may delegate any of their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents and will determine any such agent's powers and responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

12. Board meetings.

12.1 Meetings of the Board of Managers ("Board Meetings") may be convened by any Manager. The Board of Managers may appoint a chairman.

12.2 The Board of Managers may validly debate and take decisions at a Board Meeting without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Managers have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Board Meeting, in person or by an authorized representative.

12.3 A Manager may appoint any other Manager (but not any other person) to act as his representative (a "Manager's Representative") at a Board Meeting to attend, deliberate, vote and perform all his functions on his behalf at that Board

Meeting. A Manager can act as representative for more than one other Manager at a Board Meeting provided that (without prejudice to any quorum requirements) at least two Managers are physically present at a Board Meeting held in person or participate in person in a Board Meeting held under Article 12.5.

12.4 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of the Managers are present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.

12.5 A Manager or his Manager's Representative may validly participate in a Board Meeting through the medium of conference telephone, video conference or similar form of communications equipment provided that all persons participating in the meeting are able to hear and speak to each other throughout the meeting. A person participating in this way is deemed to be present in person at the meeting and shall be counted in the quorum and entitled to vote. Subject to Luxembourg Law, all business transacted in this way by the Managers shall, for the purposes of these Articles, be deemed to be validly and effectively transacted at a Board Meeting, notwithstanding that fewer than the number of directors (or their representatives) required to constitute a quorum are physically present in the same place.

12.6 A resolution in writing signed by all the Managers (or in relation to any Manager, his Manager's Representative) shall be as valid and effective if it had been passed in exceptional cases at a Board Meeting duly convened and held and may consist of one or several documents in the like form each signed by or on behalf of one or more of the Managers concerned.

12.7 The minutes of a Board Meeting shall be signed by and extracts of the minutes of a Board Meeting may be certified by any Manager present at the Meeting.

13. Shareholders' resolutions.

13.1 Each Shareholder shall have one vote for every Share of which he is the holder.

13.2 Subject as provided in Articles 13.3, 13.4 and 13.5, Shareholders' Resolutions are only valid if they are passed by Shareholders holding more than half of the Shares, provided that if that figure is not reached at the first meeting or first written consultation, the Shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter and the resolution may be passed by a majority of the votes cast, irrespective of the number of Shares represented.

13.3 Shareholders may not change the nationality of the Company or oblige any of the Shareholders to increase their participation in the Company otherwise than by unanimous vote of the Shareholders.

13.4 Subject as provided in Article 13.3, any resolution to change these Articles (including a change to the Registered Office), subject to any provision of the contrary, needs to be passed by a majority in number of the Shareholders representing three quarters of the Shares.

13.5 A resolution to dissolve the Company or to determine the method of liquidating the Company and/or to appoint the liquidators needs to be passed in accordance with Luxembourg Law.

13.6 A meeting of Shareholders (a "Shareholders' Meeting") may validly debate and take decisions without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Shareholders have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Shareholders' Meeting, in person or by an authorised representative.

13.7 A Shareholder may be represented at a Shareholders Meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) a proxy or attorney who need not be a Shareholder.

13.8 If at the time the Company has no more than twenty-five Shareholders, Shareholders' Resolutions may be passed by written vote of Shareholders rather than at a Shareholders' Meeting provided that each Shareholder receives the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and gives his vote in writing.

13.9 The majority requirement applicable to the adoption of resolutions by a Shareholders' Meeting applies mutatis mutandis to the passing of written resolutions of Shareholders. Except where required by Luxembourg Law, there shall be no quorum requirements for the passing of written resolutions of Shareholders. Written resolutions of Shareholders shall be validly passed immediately upon receipt by the Company of original copies (or copies sent by facsimile transmission or as e-mail attachments) of Shareholders' votes subject to the requirements as provided in Article 13.8 and the above provisions of Article 13.9, irrespective of whether all Shareholders have voted or not.

14. Business year. The Company's financial year starts on 1 January and ends on the 31 December of each year provided that, as a transitional measure, the first financial year of the Company starts on the date of its incorporation and ends on the following 31 December (all dates inclusive).

15. Distributions on shares.

15.1 From the net profits of the Company determined in accordance with Luxembourg Law, five per cent (5%) shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth (10%) of the Company's nominal capital.

15.2 Subject to the provisions of Luxembourg Law and the Articles, the Company may by resolution of the Shareholders declare dividends in accordance with the respective rights of the Shareholders.

15.3 The Board of Managers may decide to pay interim dividends to the Shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial

year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the 1915 Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned may be recovered from the relevant Shareholder(s).

16. Dissolution and liquidation. The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' Meeting in accordance with Luxembourg Law and Article 13. If at the time the Company has only one Shareholder, that Shareholder may, at its option, resolve to liquidate the Company by assuming personally all the assets and liabilities, known or unknown, of the Company.

17. Interpretation and Luxembourg law.

17.1 In these Articles:

17.1.1 a reference to:

- (a) one gender shall include each gender;
- (b) (unless the context otherwise requires) the singular shall include the plural and vice versa;
- (c) a "person" includes a reference to any individual, firm, company, corporation or other body corporate, government, state or agency of a state or any joint venture, association or partnership, works council or employee representative body (whether or not having a separate legal personality);
- (d) a statutory provision or statute includes all modifications thereto and all reenactments (with or without modifications) thereof.

17.1.2 the words "include" and "including" shall be deemed to be followed by the words "without limitation" and general words shall not be given a restrictive meaning by reason of their being preceded or followed by words indicating a particular class of acts, matters or things or by examples falling within the general words;

17.1.3 the headings to these Articles do not affect their interpretation or construction.

17.2 In addition to these Articles, the Company is also governed by all applicable provisions of Luxembourg Law."

Costs and expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately seven thousand euros.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and that in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name, civil status and residence, said proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française de ce qui précède:

L'an deux mille quatorze, le cinq septembre,

Par devant Nous, Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, sous-signé,

A COMPARU

CD&R Millennium Holdco 5 S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5, Rue Guillaume Kroll, 1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 186.914,

ici représenté par Flora Gibert, clerc de notaire résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle, signée ne varietur par la partie comparante et par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique (l'"Associé Unique") de CD&R Millennium Holdco 6 S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 186.922 (la "Société"), constituée par un acte rédigé par le notaire soussigné en date du 30 avril 2014, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, dont les statuts (les "Statuts") n'ont pas encore été modifiés depuis la constitution. L'Associé Unique, représentant l'intégralité du capital social de la Société et représenté comme indiqué ci-dessus, requiert le notaire d'acter les résolutions suivantes prises conformément aux dispositions de l'article 200-2 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée, en vertu duquel un associé unique d'une société à responsabilité limitée exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés de la Société et les décisions de l'associé unique seront actées dans des procès-verbaux ou prises par écrit:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital de la Société d'un montant de EUR 1.987.500, afin de l'augmenter de son montant actuel de EUR 12.500,- à EUR 2.000.000, par la création et l'émission de 1.987.500 nouvelles parts sociales,

avec une valeur nominale de EUR 1,- chacune (les "Nouvelles Parts Sociales"), ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes, devant être émises et entièrement libérées avec une prime d'émission d'un montant de EUR 189.667.705,92 (la "Prime d'Emission").

Souscription et paiement

L'Associé Unique déclare souscrire aux Nouvelles Parts Sociales et entièrement libérer ces Nouvelles Parts Sociales, avec la Prime d'Emission, par l'allocation d'un montant de EUR 191.655.205,92 (l'"Allocation") des réserves librement distribuables ("Réserve Distribuable" compte 115 "Apport en capitaux propres non rémunéré par des titres" du plan comptable normalisé luxembourgeois).

La valeur de l'Allocation a été confirmée par les gérants de la Société par le biais d'un rapport de gérance certifiant que l'Allocation a une valeur au moins égale à la valeur nominale des Nouvelles Parts Sociales et de la Prime d'Emission s'y rapportant devant être émise.

EUR 1.987.500 seront alloués au capital social de la Société et EUR 189.667.705,92 seront alloués au compte de prime d'émission de la Société.

Deuxième résolution

A la suite de la résolution ci-dessus, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des Statuts, qui sera désormais la teneur suivante:

"Le capital social est fixé à deux millions euros (2.000.000 EUR) représenté par deux millions (2.000.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (1,-EUR) chacune (les "Parts Sociales"). Dans les présents Statuts, "Associés" signifie les détenteurs au moment pertinent des Parts Sociales et "Associés" doit être interprété conformément."

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de désigner les Gérants de Catégorie A et les Gérants de Catégorie B comme suit, étant entendu que les Gérants de Catégorie A seront des résidents à Luxembourg:

- Mr. Philippe LECLERCQ, résidant professionnellement à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, comme Gérant de Catégorie A,
- Mr. Xavier PONCELET, résidant professionnellement à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, comme Gérant de Catégorie A,
- Mr. Laurent RICCI, résidant professionnellement à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, comme Gérant de Catégorie A,
- Mrs Laurence GOBELET, résidant professionnellement à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, comme Gérant de Catégorie A,
- Mr. Christian STORCH, résidant professionnellement à 33, King Street, bâtiment Cleveland House, SW1Y 6RJ Londres, Royaume-Uni, comme Gérant de Catégorie B, and
- Mrs. Theresa A. GORE, résidant professionnellement à 375, Park Avenue, USA - 10152 New York, comme Gérant de Catégorie B.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier les pouvoirs de représentation de la Société.

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de changer la dénomination de la Société en "Mauser Holding S.à r.l." et, par conséquent, de modifier l'article 1 des Statuts, qui sera désormais la teneur suivante:

" **1. Forme sociale et nom.** Le présent document constitue les statuts (les "Statuts") de Mauser Holding S.à r.l. (la "Société"), une société à responsabilité limitée constituée en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, y compris la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée de temps à autre (la "Loi de 1915")."

Sixième résolution

En conséquence, et afin de refléter les résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de refondre complètement les Statuts comme suit:

" **1. Forme sociale et nom.** Le présent document constitue les statuts (les "Statuts") de Mauser Holding S.à r.l. (la "Société"), une société à responsabilité limitée constituée en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, y compris la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée de temps à autre (la "Loi de 1915")."

2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société (le "Siège Social") est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2.2 Le Siège Social peut être transféré:

2.2.1 En tout autre endroit de la même municipalité au Grand-Duché de Luxembourg par le Conseil de Gérance (tel que défini à l'Article 8.3); ou

2.2.2 En tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg (que ce soit ou non dans la même municipalité) par une résolution des associés de la Société (une "Résolution des Associés") passée conformément à ces Statuts - y compris l'Article 13.4 - et les lois du Grand-Duché de Luxembourg de temps en temps, y compris la Loi de 1915 (la "Loi Luxembourgeoise").

2.3 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique, social ou autre, de nature à compromettre l'activité normale au Siège Social se seraient produits ou seraient imminents, le Siège Social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; de telles mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, et la Société, nonobstant ce transfert provisoire du Siège Social, restera une société luxembourgeoise. La décision de transférer le Siège Social à l'étranger sera prise par le Conseil de Gérance de la Société.

2.4 La Société peut avoir des filiales, des succursales et toute autres offices à la fois au Grand-Duché de Luxembourg tout comme à l'étranger.

3. Objets. Les objets sociaux de la Société sont les suivants:

3.1 d'agir en tant que société holding d'investissement et de coordonner l'activité de toutes les entités sociales dans lesquelles la Société détient un intérêt direct ou indirect, et d'acquérir (par souscription dès l'origine, offre, acquisition, échange ou autre procédé) tout ou partie des actions, parts, obligations, actions préférentielles, emprunt obligataire et tout autre titre émis ou garanti par toute personne et tout autre actif de quelque nature qu'il soit et de détenir ces titres en tant qu'investissements, ainsi que de les céder, les échanger et en disposer au même titre;

3.2 d'entreprendre toute activité ou commerce qui soit, et d'acquérir, soutenir ou reprendre tout ou partie de l'activité, des biens et / ou des dettes d'une personne entreprenant une activité;

3.3 d'investir et de gérer l'argent et les fonds de la Société de la façon déterminée par le Conseil de Gérance, et de prêter des fonds et accorder dans chaque cas, à toute personne, des crédits, assortis ou non de sûretés;

3.4 de conclure des emprunts, de réunir des fonds et de sécuriser le paiement des sommes d'argent comme le Conseil de Gérance le déterminera, y compris, sans limitation, par l'émission (dans la mesure où la Loi Luxembourgeoise l'autorise) d'obligations et tout autre titre ou instrument, perpétuel ou autre, convertible ou non, en relation ou non avec tout ou partie des biens de la Société (présents ou futurs) ou son capital non encore levé, et d'acquérir, racheter, convertir et rembourser ces titres;

3.5 d'acquérir tout titre, fusionner, entreprendre une consolidation ou encore conclure un partenariat ou un arrangement en vue de partager les profits, une conciliation d'intérêts, une coopération, une joint-venture, une concession réciproque ou autre procédé avec toute personne, y compris, sans limitation, tout personne appartenant à la Société;

3.6 de conclure une garantie ou contrat d'indemnités ou de sûretés et accorder une sûreté, y compris, sans limitation, une garantie et une sûreté en vue de l'exécution des obligations et du paiement de sommes d'argent par toute personne (y compris, sans limitation, toute entité sociale dans laquelle la Société a un intérêt direct ou indirect (une "Entité Holding") ou toute personne qui est à cet instant un membre ou a de quelque façon que ce soit, un intérêt direct ou indirect dans la Société ou toute entité sociale dans laquelle l'Entité Holding a un intérêt direct ou indirect et toute personne qui est associé à la Société dans certaines activités ou partenariat), sans que la Société y perçoive obligatoirement une contrepartie (quelle soit directe ou indirecte) et que ce soit par engagement personnel ou gage, cautionnement ou charge pesant sur tout ou partie des biens, des propriétés, des actifs ou du capital non encore émis (présent ou futur) de la Société ou par tout autre moyen; pour les besoins de cet Article 3.6, une "garantie" comprend, sans limitation, toute obligation, sous toute forme qu'elle soit, de payer, de compenser, de fournir des fonds pour le paiement ou la compensation (y compris, sans limitation, en avançant de l'argent, en acquérant ou en souscrivant à des parts ou tout autre titre et par l'acquisition de biens ou services), d'indemniser ou d'assurer l'indemnisation contre les conséquences d'un défaut de paiement d'une dette à laquelle une autre personne est tenue, ou encore d'être responsable de cette dette;

3.7 d'acquérir, prendre à bail, échanger, louer ou acquérir de quelque façon que ce soit toute propriété immobilière ou mobilière et tout droit ou privilège qui y serait relatif;

3.8 de céder, mettre à bail, échanger, mettre en location ou disposer de toute propriété immobilière ou mobilière et/ou tout ou partie des biens de la Société, contre une contrepartie déterminée par le Conseil de Gérance, y compris, sans limitation, des parts sociales, obligations ou tout autre titre, entièrement ou partiellement libéré, dans le capital de toute personne, que celle-ci ait ou non (en tout ou partie) le même objet social que la Société; détenir des actions, des obligations ou tout autre titre ainsi acquis; apporter des améliorations, gérer, développer, céder, échanger, donner à bail, mettre en gage, disposer ou accorder des droits d'option, tirer parti ou toute autre action en rapport avec tout ou partie des biens et des droits de la Société;

3.9 d'entreprendre toutes les actions envisagées dans les paragraphes de cet Article 3 (a) à tout endroit du monde; (b) en tant que partie principale, d'agent, de co-contractant, de trustee ou de toute autre façon; (c) par l'intermédiaire de trustees, d'agents, de sous-contractants, ou de toute autre façon; et (d) seul ou avec une autre personne ou d'autres personnes;

3.10 d'entreprendre toutes les actions (y compris conclure, exécuter et délivrer des contrats, des accords, des conventions et tout autre arrangement avec une personne ou en sa faveur) que le Conseil de Gérance estime être accessoires ou nécessaires à la réalisation de l'objet social de la Société, ou à l'exercice de tout ou partie de ses pouvoirs;

ETANT TOUJOURS ENTENDU que la Société ne sera pas partie à une transaction qui constituerait une activité réglementée du secteur financier ou qui requerrait en vertu de la loi luxembourgeoise l'obtention d'une autorisation de commerce, sans que cette autorisation conforme à la loi luxembourgeoise ne soit obtenue.

4. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

5. Capital social.

5.1 Le capital social est fixé à deux millions euros (2.000.000 EUR) représenté par deux millions (2.000.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune (les "Parts Sociales"). Dans les présents Statuts, "Associés" signifie les détenteurs au moment pertinent des Parts Sociales et "Associés" doit être interprété conformément.

5.2 La Société peut créer un compte de prime d'émission (le "Compte de Prime d'Emission") sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Les décisions quant à l'utilisation du Compte de Prime d'Emission doivent être prises par le(s) Gérant(s) sous réserve de la Loi de 1915 et des présents Statuts.

5.3 La Société peut, sans limitation, accepter du capital ou d'autres contributions sans émettre de Parts Sociales ou autres titres en contrepartie de la contribution et peut créditer les contributions à un ou plusieurs comptes. Les décisions quant à l'utilisation de tels comptes seront prises par le(s) Gérant(s) sous réserve de la Loi de 1915 et des présents Statuts. Pour éviter tout doute, toute décision peut, mais n'a pas besoin de, allouer tout montant contribué au contributeur.

5.4 Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux sous réserve des dispositions contraires des présents Statuts.

5.5 La Société peut racheter, rembourser et/ou annuler ses Parts Sociales conformément à la Loi de 1915.

6. Indivisibilité des parts sociales.

6.1 Chaque Part Sociale est indivisible.

6.2 Une Part Sociale peut être enregistrée au nom de plus d'une personne à condition que tous les détenteurs d'une Part Sociale notifient par écrit la Société de celui d'entre eux qui est à considérer comme leur représentant; la Société considérera ce représentant comme s'il était le seul Associé pour la Part Sociale en question, y compris pour les besoins de vote, dividende et autres droits de paiement.

7. Cession de parts sociales.

7.1 Au cours de la période durant laquelle la Société a un seul Associé, les Parts Sociales seront librement cessibles.

7.2 Au cours de la période durant laquelle la Société a plusieurs Associés:

7.2.1 Les Parts Sociales ne sont pas cessibles sauf pour raison de décès à d'autres personnes que des Associés à moins que les Associés détenant au moins trois quarts des Parts Sociales n'aient accepté la cession à une assemblée générale;

7.2.2 Les Parts Sociales ne sont pas cessibles pour raison de décès à d'autres personnes que les Associés sauf si les Associés détenant trois quarts des Parts Sociales détenues par les survivants ont accepté la cession ou que les conditions envisagées par l'article 189 de la Loi de 1915 s'appliquent;

7.2.3 La cession de Parts Sociales est sujette aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi de 1915.

8. Gérance.

8.1 La Société sera administrée par un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance") composé d'au moins cinq (5) gérants, comprenant au moins trois (3) gérants de catégorie A qui devront être des gérants basés à Luxembourg (chacun un "Gérant de Catégorie A") et deux (2) gérants de catégorie B (chacun un "Gérant de Catégorie B" et avec chaque "Gérant de Catégorie A" ci-après conjointement dénommés les "Gérants"). Les Gérants seront nommés par une résolution des associés prise conformément aux lois luxembourgeoises et aux présents Statuts. Les Gérants ne doivent pas nécessairement être des associés de la Société.

8.2 Un Gérant pourra être révoqué à tout moment avec ou sans cause par une Résolution des Associés prise conformément à la Loi Luxembourgeoise à aux présents Statuts.

9. Pouvoirs des gérants.

9.1 Le Conseil de Gérance, aura tous pouvoirs pour prendre toutes les actions qui sont nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société, sous réserve des actions qui sont réservées par la Loi Luxembourgeoise et les présents Statuts et qui seront décidées par les Associés.

9.2 Questions requérant le consentement du Conseil de Gérance Sous réserve des dispositions de tout pacte d'associés à être conclu de temps en temps relative à la Société (le "Pacte d'Associés"), les questions suivantes requerront la permission ou le consentement du Conseil de Gérance ("Consentement du Conseil de Gérance"):

9.2.1 Général

Toute question, action ou mesure n'étant pas en accord avec le contrat de crédit de première ligne, le contrat de crédit de deuxième ligne, le contrat supplémentaire, la modification au prêt accessoire, le contrat de subordination intragroupe, le contrat entre créanciers et les documents de sûreté (les "Documents Financiers") conclus en 2014 en

relation avec l'acquisition de Mauser Holding GmbH et Inuit US Holdings Inc (la "Cible") ou toutes conventions ou tous accords énoncés dans les Documents Financiers;

9.2.2 Questions sociétales

- a) toute modification relative aux statuts de la Société et chacune de ses filiales (le "Groupe" ou la/les "Société(s) du Groupe");
- b) la nomination et la révocation de l'auditeur du Groupe;
- c) l'adoption des comptes consolidés audités du Groupe et sur demande l'adoption des comptes vérifiés de Sociétés du Groupe individuelles;
- d) toute modification aux dates de référence comptables ou aux conventions comptables, suppositions, principes, procédures ou méthodes;
- e) la présentation de toute requête en liquidation ou requête en administration;
- f) toute modification du capital social ou la création, l'allocation ou l'émission de toutes parts sociales ou de toute autre valeur mobilière ou l'octroi d'une option ou d'un droit de souscription ou de conversion de tout instrument en de telles parts sociales ou valeurs mobilières ou la renonciation à tout droit de recevoir un paiement en relation avec toutes parts sociales émises et partiellement payées;
- g) toute réduction du capital social ou variation des droits attachés à toute catégorie de parts sociales ou toute rédemption, achat ou autre acquisition de toutes parts sociales ou autres valeurs mobilières de toute Société du Groupe;
- h) toute allocation par voie de capitalisation de toute somme dans ou vers le paiement de toutes parts sociales ou de toute autre valeur mobilière ou de tout montant qui demeure au crédit du compte de prime d'émission ou de toute réserve de rachat à toutes fins;
- i) la conclusion de toute transaction matérielle avec un associé direct ou indirect de la Société ou de toute société associée ou son ou sa personne connectée non pas dans le cadre de ses activités commerciales courantes ou non pas à des conditions commerciales loyales;
- j) l'adoption du et toute modification au budget annuel au niveau du Groupe ou du plan d'affaires du Groupe;
- k) la conclusion, la cessation, l'annulation ou la modification de tout accord d'entreprise de profits et pertes, de transfert, de domination et similaires;
- l) l'octroi de toute procuration ou autre délégation de pouvoir des gérants pour une période de plus de trois mois ou n'étant pas réduite à certaines transactions identifiées;
- m) la constitution d'une nouvelle filiale ou l'acquisition de tout capital social ou autres valeurs mobilières de toute personne morale;
- n) la réalisation d'une demande d'admission à la cote sur toute bourse internationalement reconnue de tout ou partie des titres de capital dans toute Société du Groupe (sous réserve de la transformation de ladite Société du Groupe en une forme légale permettant le listing de ses titres de capital);
- o) l'établissement de toute nouvelle branche ou activité ou la fermeture d'une telle branche ou activité;

9.2.3 Questions d'emploi

- a) la nomination, la révocation et les conditions d'emploi du secrétaire général de la Société ou tout directeur de toute Société du Groupe;
- b) la nomination, la décharge, la rémunération et les conditions d'emploi de tout employé touchant un salaire annuel de base de plus de EUR 200.000,- (ou l'équivalent local) ou plus chaque année ou tout autre employé directement rattaché au secrétaire général (nonobstant le salaire touché par ledit employé);
- c) l'adoption ou la modification de tout régime de participation aux bénéfices, ou toute plan d'options sur les parts sociales ou de formules incitatives basées sur des parts sociales ou toute fiducie de parts sociales détenues par les employés ou tout plan d'actionnariat ou régime collectif d'allocation de retraite;
- d) l'adoption ou la modification matérielle de tout système de prime;

9.2.4 Questions opérationnelles

- a) L'entrée dans, la cessation de et la modification de l'actionnariat ou la participation à toute joint venture, partenariat, consortium ou autre arrangement similaire;
- b) la vente de toute Société du Groupe ou tout consolidation ou amalgamation avec toute autre société;
- c) l'acquisition ou la disposition (y compris la location-financement à un tiers) par toute Société du Groupe dans tout exercice (nonobstant si exposé dans le budget annuel du Groupe ou différemment) de:
 - I. les actifs ayant une valeur comptable ou de marché supérieure à EUR 1.000.000,- de façon individuelle ou EUR 2.000.000,- de total par an;
 - II. la totalité ou une part substantielle de ses entreprises ayant une valeur supérieure à EUR 1.000.000,- de façon individuelle ou EUR 2.000.000,- de total par an; ou
 - III. une filiale ayant une valeur supérieure à EUR 1.000.000,- de façon individuelle ou EUR 2.000.000,- de total par an;
- d) les dépenses (y compris les obligations dans le cadre de contrats de crédit-bail et de location) de tout objet ou projet supérieures à EUR 1.000.000,- qui ne sont pas prévues au budget annuel;

e) la conclusion de tout contrat de location-vente, licence ou obligation similaire sous lequel la location et tout autre paiement dépasse EUR 1.000.000,- de total par an qui ne sont pas prévues au budget annuel;

f) la cessation ou toute modification matérielle de la nature ou de la zone géographique de toute activité commerciale matérielle substantielle, étant entendu que toute cessation ou changement matériel à une opération commerciale rentable sera considérée comme matérielle;

g) la conclusion, l'abandon ou la modification matérielle de tout contrat inhabituel ou onéreux ou tout autre contrat matériel ou majeur ou à long terme;

h) la conclusion, la cessation, la modification, la renonciation ou la violation d'un arrangement ou d'un contrat avec tout employé ou personne connectée à tel employé, y compris la modification de la rémunération ou des autres avantages sous tel arrangement ou contrat;

9.2.5 Questions financières

a) la vente de toutes dettes lui appartenant sur une base réduite à un tiers ou l'emprunt de montants (ou l'endettement sous forme de prêts) autres qu'en application des Documents Financiers ou dans le déroulement normal de l'activité ou la création de ou permettre la création de ou endurer la subsistance de toute charge, de toute hypothèque, privilège (autre qu'un privilège naissant par opération de la loi) ou autre sûreté sur un quelconque de ses actifs ou propriété autre que (i) en application des Documents Financiers ou (ii) dans le déroulement normal de l'activité ou (iii) ayant une valeur inférieure à EUR 100.000,- de façon individuelle ou à EUR 1.000.000,- de total par an, sauf en cas de violation des Documents Financiers;

b) l'octroi de (i) toute garantie ou indemnité à des tiers (supérieure à EUR 500.000,- de total par an) ou (ii) toute garantie inter-entreprise ou indemnité (supérieure à EUR 5.000.000,- par entité légale) autrement que dans le cadre des Documents Financiers ou dans le déroulement normal des activités;

c) tout octroi de crédit ou d'avance (supérieur à EUR 100.000,- chacun ou en total) à toute personne, firme, société ou autre entreprise, autre qu'une Société du Groupe ou autrement que dans le déroulement normal de l'activité et de façon loyale;

d) le paiement ou la déclaration de tout dividende ou autre distribution au niveau du Groupe;

e) tout changement matériel effectué envers ses banquiers ou les termes du mandat donné à tels banquiers en relation avec le(s) compte(s);

f) la modification ou la renonciation à toute disposition des Documents Financiers ou des droits rattachés à tout Pacte d'Associés, les présents Statuts, et tous les accords et actes mentionnés dans tout Pacte d'Associés ou dans les accords et actes y référés (les "Documents Transactionnels") ou à l'opération ou la négociation de toute demande ou autre question sou ou en relation avec les Documents Financiers ou les Documents Transactionnels;

g) l'acquisition de couvertures, d'options financières, d'instruments à terme ou autres dérivés autrement que pour la couverture de risque de marché des Sociétés du Groupe;

9.2.6 Autres questions

a) la décision de ne pas exécuter ou modifier ou prendre des quelconques mesures relativement aux droits de la Société dans le cadre des Documents Financiers.

b) la conduite de tout litige matériel de la Société (ayant une valeur nominale de plus de EUR 1.000.000,-), à l'exception du recouvrement des créances résultant du cours normal de l'activité ou demande pour une injonction provisoire ou autre demande ou action (y compris toute défense provisoire) qui est requise d'urgence pour le meilleur intérêt de la Société dans les circonstances dans lesquelles il n'est pas raisonnablement réalisable d'obtenir un consentement préalable;

c) la réalisation de toute contribution de bienfaisance non enregistrées au budget annuel de temps en temps en sus de EUR 5.000,- par contribution charitable individuelle, de EUR 20.000,- de total par an ou la réalisation de tous dons politiques;

d) le négociation de quelque façon que ce soit (y compris l'acquisition ou la cession, directement ou par voie de licence ou d'une quelconque autre façon) de propriété intellectuelle autrement que résultant du cours normal de l'activité;

e) s'entendre sur un prix ou émettre toute notification; ou

f) opérer tout autre acte ou chose non prévu par le budget annuel du Groupe entraînant une obligation contractuelle ou statutairement financière de plus de EUR 500.000,- de façon individuelle ou EUR 2.000.000,- de total par an.

10. Représentation. Sous réserve des dispositions de la loi Luxembourgeoise et des présents Statuts, la Société est valablement liée ou représentée vis-à-vis des tiers par (i) la seule signature de tout Gérant de Catégorie A, (ii) la signature conjointe d'un (1) Gérant de Catégorie A et un (1) Gérant de Catégorie B de la Société (iii) la seule signature d'une personne à laquelle un tel pouvoir a été délégué en vertu de l'Article 11.

11. Mandataires des gérants. Le Conseil de Gérance peut déléguer n'importe lesquels de leurs pouvoirs pour remplir des tâches spécifiques, à un ou plusieurs mandataires ad hoc et devra déterminer les pouvoirs et responsabilités de tels mandataires et rémunération (si c'est le cas), la durée de leur période de représentation et toutes les autres conditions pertinentes de leur mandat.

12. Réunion du conseil de gérance.

12.1 Les réunions du Conseil de Gérance (les "Réunions du Conseil") peuvent être convoquées par tout Gérant. Le Conseil de Gérance pourra nommer un président.

12.2 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions lors d'une Réunion du Conseil sans se plier à tout ou partie des conditions de convocation préalable et formalités si tous les Gérants ont renoncé aux formalités de convocation que ce soit par écrit ou, lors de la Réunion du Conseil en question, en personne ou par l'intermédiaire d'un représentant autorisé.

12.3 Un Gérant peut nommer un autre Gérant (et seulement un gérant) pour le représenter (le "Représentant du Gérant") lors d'une Réunion du Conseil, délibérer, voter et accomplir toutes ses fonctions en son nom à la Réunion du Conseil. Un Gérant peut représenter plusieurs Gérants à un Conseil de Gérance à la condition que (sans préjudice quant aux quorums requis) au moins deux Gérants soient présents physiquement à une Réunion du Conseil tenue en personne ou participe en personne à une Réunion du Conseil tenue en vertu de l'Article 12.5.

12.4 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si la totalité des Gérants sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à la majorité simple.

12.5 Un Gérant ou le Représentant d'un Gérant peuvent valablement participer à une Réunion du Conseil par voie d'utilisation de conférence téléphonique, de vidéo conférence et de conférence téléphonique ou de tous autres équipements de communication à condition que toutes les personnes participant à une telle réunion soient dans la capacité de s'entendre et de parler tout au long de la réunion. Une personne participant de cette manière est réputé être présent en personne à la réunion et devra être compté dans le quorum et sera autorisé à voter. Sujet à la loi Luxembourgeoise, toutes les activités commerciales qui sont effectuées de cette manière par tous les Gérants seront réputés pour les besoins des présents statuts, valables et effectivement effectuées à une Réunion du Conseil, peu importe que moins que le nombre de Gérants (ou leurs représentants) requis pour constituer un quorum aient été physiquement présents au même endroit.

12.6 Une résolution écrite, signée par tous les Gérants (ou en relation avec tout Gérant, son Représentant) dans des cas exceptionnels est valide comme si elle avait été adoptée à une Réunion du Conseil dûment convoquée et tenue et pourra consister en un ou plusieurs documents ayant le même contenu et signée par ou au nom d'un ou plusieurs des Gérants concernés.

12.7 Les procès-verbaux d'un Conseil de Gérance devront être signés et les extraits de ces procès-verbaux pourront être certifiés par tout Gérant présent à la Réunion.

13. Résolutions des associés.

13.1 Chaque Associé a droit à un vote pour chaque Part Sociale dont il est le détenteur.

13.2 Sous réserve des dispositions prévues aux Articles 13.3, 13.4 et 13.5, les Résolutions des Associés sont valides uniquement si elles sont adoptées par les Associés détenant plus de la moitié des Parts Sociales, toutefois si une telle figure n'est pas atteinte lors de la première assemblée ou lors des premières résolutions écrites, les Associés devront convoquer ou être consultés une seconde fois, par lettre recommandée et les résolutions pourront être adoptées à la majorité des votes, sans préjudice du nombre de Parts Sociales représentées.

13.3 Les Associés ne pourront pas changer la nationalité de la Société ou obliger un des Associés à augmenter sa participation dans la Société sans un vote unanime de tous les Associés.

13.4 Sous réserve des dispositions prévues à l'Article 13.3, toute résolution pour modifier les présents Statuts (y compris le changement de Siège Social), sous réserve de dispositions contraires, doit être passée par une majorité des Associés représentant les trois quarts des Parts Sociales.

13.5 Une résolution pour déterminer la méthode de liquidation de la Société et/ou pour nommer les liquidateurs doit être passée conformément à la Loi Luxembourgeoise.

13.6 Une réunion des Associés (une "Assemblée Générale") peut valablement débattre et prendre des décisions sans se conformer à tout ou partie des conditions de convocation préalable et formalités si tous les Associés ont renoncé aux formalités de convocation que ce soit par écrit ou, lors de l'Assemblée Générale en question, en personne ou par l'intermédiaire d'un représentant autorisé.

13.7 Un Associé peut être représenté à une Assemblée Générale en désignant par écrit (ou par fax ou e-mail ou tout autre moyen similaire) un mandataire qui n'a pas besoin d'être un Associé.

13.8 S'il y a moins de vingt-cinq Associés dans la Société, les résolutions des Associés pourront être passées par voie de résolutions écrites des Associés plutôt que lors d'une Assemblée Générale à la condition que chaque Associé reçoive le texte précis des résolutions ou décisions à adopter et donne son vote par écrit.

13.9 Les conditions de majorité requises applicables à l'adoption de résolutions par une Assemblée Générale s'appliquent mutatis mutandis à la prise de résolutions écrites par les Associés. Sauf dans les cas requis par la Loi Luxembourgeoise, aucun quorum ne sera requis pour l'adoption des résolutions écrites par les Associés. Les résolutions écrites des Associés seront réputées valablement adoptées immédiatement après réception par la Société de copies originales (ou de copies envoyées par facsimilé ou par e-mail attaché) des votes des Associés sous réserve des conditions requises à l'article 13.8.1 et des présentes dispositions 13.8.2, que les Associés aient voté ou non.

14. Exercice social.

14.1 L'exercice social de la Société débute le 1 janvier et se termine le 31 décembre de chaque année, étant entendu que, en tant que mesure transitoire, le premier exercice social de la Société débute à la date de sa constitution et se termine le 31 décembre suivant (toutes dates comprises).

15. Distribution sur parts sociales.

15.1 Sur le bénéfice net de la Société déterminé en conformité avec la Loi Luxembourgeoise, cinq pour cent (5%) seront prélevés et alloués à une réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2 Sous réserve des dispositions de la Loi Luxembourgeoise et des Statuts, la Société peut par résolutions des Associés déclarer des dividendes en conformité avec les droits respectifs des Associés.

15.3 Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires au(x) associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés soient récupérables par le(s) Associé(s).

16. Dissolution et liquidation. La liquidation de la Société sera décidée par une Réunion des Associés en conformité avec la Loi Luxembourgeoise et l'Article 13. Dans le cas où la Société n'aurait qu'un Associé, cet Associé peut, à son gré, décider de liquider la Société en reprenant à son compte l'ensemble des actifs et passifs, connus ou inconnus, de la Société.

17. Interprétation et loi Luxembourgeoise.

17.1 Dans les présents Statuts:

17.1.1 Une référence à:

- (a) Un genre devra inclure chaque genre;
- (b) (à moins que le contexte ne requière autrement) le singulier devra inclure le pluriel et vice versa;
- (c) Une "personne" inclut une référence à tout individu, firme, société, corporation ou toute autre entité, gouvernement, état ou agence d'un état ou joint venture, association, partenariat, comité d'entreprise ou organe de représentation des employés (ayant ou non une personnalité juridique séparée);
- (d) une disposition légale ou statuts inclut toutes modifications y afférentes et toutes nouvelles mises en vigueur (avec ou sans modifications);

17.1.2 les mots "inclure" et "incluant" seront censé être suivis par les mots "sans limitation" et on ne donnera pas aux mots généraux une interprétation restrictive pour la raison qu'ils seraient précédés ou suivis d'un mot indiquant un terme particulier, des faits ou des choses ou par des exemples qui tombent dans la définition des mots généraux;

17.1.3 Les en-têtes de ces Articles ne doivent pas affecter leur interprétation.

17.2 En complément de ces Statuts, la Société est également gouvernée par toutes les dispositions de la Loi Luxembourgeoise."

Frais et dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de quelque forme que ce soit qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué à environ sept mille euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, le jour mentionné en haut de ce document.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une version française et qu'en cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fera foi.

Le document a été lu au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, lequel mandataire du comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 10 septembre 2014. Relation: LAC/2014/42007. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): C. FRISING.

Référence de publication: 2014145401/802.

(140165497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2014.

Financière de la charcuterie JV, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 10.000.000,00.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 167.587.

In the year two thousand and thirteen, on the twentieth day of December.

Before Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared:

1. “Campofrio Food Group France Holding”, a company organized and existing under the laws of France with its registered office at 523 cours du Troisième Millénaire, 69800 Saint-Priest, France, registered with the Lyon (France) Trade Registry under the number 420 001 257 (Campofrio),

and

2. “Foxlease Food S.A.”, a Luxembourg public limited company (société anonyme) existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 412F, route d’Esch, L-2086 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 167.471 (Foxlease)

here represented by Mrs Virginie PIERRU, notary clerk, residing professionally in Luxembourg, by virtue of two (2) proxies given under private seal dated on December 19th, 2013;

The said proxies, after having been signed “ne varietur” by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as aforesaid, are the sole shareholders (the “Shareholders”) of Financière de la charcuterie JV, having its registered office at 5, avenue Gaston Diderich L-1420 Luxembourg, incorporated on March 2nd, 2012 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, dated on June 17th, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 824, page 39527, dated March 29th, 2012...

registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 167.587 (the Company).

The articles of association of the Company have been amended twice since its incorporation, pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, residing in Luxembourg, dated March 12th, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1370, page 65739, dated June 2nd, 2012 and the last time pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, residing in Luxembourg, dated October 7th, 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 3118, page 149654, dated December 9th, 2013.

The Shareholders, represented as aforesaid and representing the entire share capital of the Company, as defined below, have requested the undersigned notary, to record the following resolutions contained into the agenda:

Agenda:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of four million euro (EUR 4,000,000) in order to bring its share capital from its present amount of six million euro (EUR 6,000,000.-) represented by six million (6,000,000) shares in registered form, having a par value of one euro (EUR 1) each, all subscribed and fully paid-up divided into three million and sixty thousand (3,060,000) class A ordinary shares and two million nine hundred and forty thousand (2,940,000) class B ordinary shares to an amount of ten million euro (EUR 10,000,000) by way of the issue of two million forty thousand (2,040,000) new class A ordinary shares and one million nine hundred sixty thousand (1,960,000) new class B ordinary shares of the Company, having a nominal value of one euro (EUR 1) each;

2. Subscription for the new ordinary shares of the Company and payment of the share capital increase specified in item 1. above;

3. Amendment of article 5.1. of the articles of association of the Company (the Articles) pertaining to the capital of the Company, which shall henceforth read as follows:

“ 5.1. The share capital is set at ten million euro (EUR 10,000,000), represented by ten million (10,000,000) shares in registered form, having a par value of one euro (EUR 1) each, all subscribed and fully paid-up (individually a Share and collectively the Shares), divided into five million one thousand (5,100,000) class A ordinary shares (the Class A Ordinary Shares) and into four million nine hundred thousand (4,900,000) class B ordinary shares (the Class B Ordinary Shares).”

4. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the share capital increase specified in item 1. above, with power and authority given to any manager of the Company, any employee of United International Management S.A. and any lawyer of Stibbe Avocats, each acting individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares and the redesignated shares in the register of shareholders of the Company; and

5. Miscellaneous.

The Shareholders, represented as aforesaid, requests the undersigned notary to record the sole resolution:

First resolution

The Shareholders resolve to increase the share capital of the Company by an amount of four million euro (EUR 4,000,000) in order to bring its share capital from its present amount of six million euro (EUR 6,000,000.-) represented by six million (6,000,000) shares in registered form, having a par value of one euro (EUR 1) each, all subscribed and fully paid-up divided into three million sixty thousand (3,060,000) class A ordinary shares and two million nine hundred forty thousand (2,940,000) class B ordinary shares to an amount of ten million euro (EUR 10,000,000) by way of the issue of two million forty thousand (2,040,000) new class A ordinary shares and one million nine hundred sixty thousand (1,960,000) new class B ordinary shares of the Company, having a nominal value of one euro (EUR 1) each.

Subscription - Payment

The two million forty thousand (2,040,000) new class A ordinary shares and one million nine hundred sixty thousand (1,960,000) new class B ordinary shares of the Company, having a nominal value of one euro (EUR 1) each have been subscribed and fully paid-up as follows:

1. "Campofrio Food Group France Holding", prenamed and represented as aforesaid, declares to have subscribed for one million nine hundred sixty thousand (1,960,000) class B ordinary shares, in registered form with a nominal value of one euro (EUR 1) each, and to have paid them up in full by a contribution in cash in an aggregate amount of one million nine hundred sixty thousand euro (EUR 1,960,000) which shall be allocated to the nominal share capital account of the Company; and

2. "Foxlease Food S.A.", prenamed and represented as aforesaid, declares to have subscribed for two million forty thousand (2,040,000) class A ordinary shares, in registered form with a nominal value of one euro (EUR 1) each, and to have paid them up in full by a contribution in cash in an aggregate amount of two million forty thousand euro (EUR 2,040,000) which shall be allocated to the nominal share capital account of the Company.

The amount of four million euro (EUR 4,000,000.-) corresponding at the increase of the share capital is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary who states it.

Second resolution

The Shareholders resolve to amend article 5.1. of the Articles, pertaining to the capital of the Company, which shall henceforth read as follows:

" 5.1. The share capital is set at ten million euro (EUR 10,000,000), represented by ten million (10,000,000) shares in registered form, having a par value of one euro (EUR 1) each, all subscribed and fully paid-up (individually a Share and collectively the Shares), divided into five million one hundred thousand (5,100,000) class A ordinary shares (the Class A Ordinary Shares) and into four million ²nine hundred thousand (4,900,000) class B ordinary shares (the Class B Ordinary Shares)."

Third resolution

The Shareholders resolve to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the share capital increase specified above, with power and authority given to any manager of the Company, any employee of "United International Management S.A." having its registered office at 5, avenue Gaston Diderich L-1420 Luxembourg (RCS Luxembourg B 142.022) and any lawyer of «Stibbe Avocats», having its registered office at 6, rue Jean Monnet L-2180 Luxembourg (RCS Luxembourg B 181.426), each acting individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

Costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which were to be borne by the Company as a result of this deed were estimated to be approximately three thousand one hundred and fifty euro (EUR 3,150.-)

This deed was drawn up in Luxembourg, on the date first written above.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version at the request of the appearing person and in case of divergences between the two versions, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person, well known by the notary, by her surname, first name, civil status and residence, has signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt décembre.

Par devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

Ont comparu:

1. «Campofrio Food Groupe France Holding», une société organisée et existante selon le droit français dont le siège social se situe au 523 cours du Troisième Millénaire, 69800 Saint-Priest, France, immatriculée au Registre de Commerce de Lyon sous le numéro 420 001 257 (Campofrio);

et

2. «Foxlease Food S.A.», ayant son siège au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 167.471 (Foxlease),

ici représentée par Mlle Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu de deux (2) procurations données sous seing privé le 19 décembre 2013;

Lesdites procurations, après signature «ne varietur» par la mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Les comparantes, représentées comme ci-avant, sont les seules associés (les «Associées») de Financière de la charcuterie JV, ayant son siège social se situe au 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, constituée le 2 mars 2012 suivant un acte de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 824, page 39527, daté 29 mars 2012,

immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 167.587 (la Société).

Les statuts de la société ont été modifiés deux fois depuis sa constitution par un acte de Maître Henri Hellinckx, de résidence à Luxembourg daté du 12 mars 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1370, page 65739, daté du 2 juin 2012 et la dernière fois par un acte de Maître Henri HELLINCKX, de résidence à Luxembourg daté du 7 octobre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 3118, page 149654, daté du 9 décembre 2013.

Les Associés, représentées comme ci-avant et représentant l'entière du capital social, ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions contenues dans l'ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de quatre millions d'euros (EUR 4.000.000) afin de porter son capital social de son montant actuel de six millions d'euros (EUR 6.000.000) représenté par six millions (6.000.000) de parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées, divisé en trois millions soixante mille (3.060.000) parts sociales ordinaires de classe A et deux millions neuf cent quarante mille (2.940.000) parts sociales ordinaires de classe B à dix millions d'euros (EUR 10.000.000) par l'émission de deux millions quarante mille (2.040.000) nouvelles parts sociales ordinaires de classe A et un million neuf cent soixante mille (1.960.000) nouvelles parts sociales ordinaires de classe B de la société, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune;

2. Souscription aux nouvelles parts sociales ordinaires de la Société et libération de l'augmentation du capital social indiquée au point 1. ci-dessus;

3. Modification de l'article 5.1. des statuts de la Société (les Statuts) relatif au capital de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

" **5.1.** Le capital social est fixé à dix millions d'euros (EUR 10.000.000), représenté par dix millions (10.000.000) de parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées (individuellement une Part Sociale et collectivement les Parts Sociales), divisé en cinq millions cent mille (5,100,000) parts sociales ordinaires de classe A (les Parts Sociales Ordinaires de Classe A) et quatre millions neuf cent mille (4,900,000) parts sociales ordinaires de classe B (les Parts Sociales Ordinaires de Classe B)."

4. Modification du registre des associés de la Société afin de refléter l'augmentation du capital social indiquée au point 1. ci-dessus, avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, à tout employé de United International Management S.A. ainsi qu'à tout avocat de Stibbe Avocats, chacun agissant individuellement, afin de procéder au nom de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société; et

5. Divers.

Première résolution

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de quatre millions d'euros (EUR 4.000.000) afin de porter son capital social de son montant actuel de six millions d'euros (EUR 6.000.000) représenté par six millions (6.000.000) de parts sociales sous forme nominative ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées, divisé en trois millions soixante mille (3.060.000) parts sociales ordinaires de classe A et deux millions neuf cent quarante mille (2.940.000) parts sociales ordinaires de classe B à dix millions d'euros (EUR 10.000.000) par l'émission de deux millions quarante mille (2.040.000) nouvelles parts sociales ordinaires de classe A de la Société et un million neuf cent soixante mille (1.960.000) nouvelles parts sociales ordinaires de classe B, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

Souscription - Libération

Les deux millions quarante mille (2.040.000) nouvelles parts sociales ordinaires de classe A de la Société et un million neuf cent soixante mille (1.960.000) nouvelles parts sociales ordinaires de classe B, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune ont toutes été souscrites et libérées comme suit:

1. «Campofrio Food Groupe France Holding», précitée et représentée comme ci-avant, déclare avoir souscrit à un million neuf cent soixante mille (1.960.000) parts sociales ordinaires de classe B, sous forme nominative ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, et les avoir entièrement libérées par un apport en numéraire d'un montant total de un million neuf cent soixante mille euros (EUR 1.960.000), qui sera affecté au compte de capital social nominal de la Société; et

2. «Foxlease Food S.A.», précitée et représentée comme ci-avant, déclare avoir souscrit à deux millions quarante mille (2.040.000) parts sociales ordinaires de classe A, sous forme nominative ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, et les avoir entièrement libérées par un apport en numéraire d'un montant total de deux millions quarante mille euros (EUR 2.040.000) qui sera affecté au compte de capital social nominal de la Société.

Le montant de quatre millions d'euros (EUR 4.000.000) correspondant à l'augmentation du capital social est immédiatement à la libre disposition de la Société, dont la preuve a été apportée au notaire instrumentant qui le constate.

Deuxième résolution

Les Associés décident de modifier l'article 5.1. des Statuts relatif au capital de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital social est fixé à dix millions d'euros (EUR 10.000.000), représenté par dix millions (10.000.000) de parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées (individuellement une Part Sociale et collectivement les Parts Sociales), divisé en cinq millions cent mille (5.100.000) parts sociales ordinaires de classe A (les Parts Sociales Ordinaires de Classe A) et quatre millions neuf cent mille (4.900.000) parts sociales ordinaires de classe B (les Parts Sociales Ordinaires de Classe B).»

Troisième résolution

Les Associés décident de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter l'augmentation du capital social ci-dessus, avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, à tout employé de «United International Management S.A.» ayant son siège social au 5, avenue Gaston Diderich L-1420 Luxembourg (RCS Luxembourg B 142.022) ainsi qu'à tout avocat de «Stibbe Avocats», ayant son siège social au 6, rue Jean Monnet L-2180 Luxembourg (RCS Luxembourg B 181.426) chacun agissant individuellement, afin de procéder au nom de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à trois mille cent cinquante euros (3.150,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française à la requête de la personne comparante et en cas de divergence entre les deux versions, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite au mandataire du comparant connu du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V.PIERRU, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 décembre 2013. Relation: LAC/2013/59545. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR COPIE CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 17 mars 2014.

Référence de publication: 2014145486/207.

(140165941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2014.